L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 NOVEMBRE 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 2 NOVEMBRE.

LE TICKET WHIG.

Pour éviter toute erreur de la part des votans whigs, le Comité Central a fait imprimer des tickets qui seront distribués abondamment dans tous les polls. Les tickets sont surmontés d'une vignette dont voici le fac simile accompagné des noms des électeurs de SCOTT et de GRAHAM dans leur ordre naturel.

Internal Improvements.

SCOTT & GRAHAM

ELECTORAL TICKET FOR **President and Vice-President.** OF THE UNITED STATES.

ELECTORS FOR LOUISIANA

First district. JACQUES TOUTANT, OF ST. BERNARD.

Second district. CHRISTIAN ROSELIUS, OF NEW ORLEANS.

Third district. DUNCAN F. KENNER, OF ASCENSION.

Fourth District. GEORGE W. WATTERSTON, OF LIVINGSTON.

Fifth District. ALEXANDER DECLOUET, OF ST. MARTIN.

Sixth District. JOHN RAY. OF OUACHITA.

Nous engageons nos amis à se munir de préférence de ces tickets dont l'imitation est impossible. Les locofocos ont mis en circulation une grande quantité de faux bulletins. Que les Whigs s'en défient.

L'ELECTION.

C'est aujourd'hui le grand jour de la lutte. Au combat de la parole et de la presse va succéder le combat du scrutin. Les whigs se montreront dignes de leur passé et renouvelleront, nous en sommes convaincus, leur triomphe de 1848. Amis de SCOTT et de GRAHAM, inspirez-vous de cette glorieuse époque. Ne vous laissez ébranler par aucun des faux bruits que les locofocos mettront très probablement en circulation. N'ayez qu'un but, l'élection de vos candidats; qu'une pensée, leur triomphe; qu'une espérance, la victoire. Travaillez avec ardeur au succès de la bonne cause, et le verdict du peuple vous sera favorable.

Whigs de la Nouvelle-Orléans, amis de Scott et de Graham, à l'œuvre!

EXAMINEZ VOS TICKETS.

Nos adversaires n'ont jamais reculé devant la fraude. Tous les moyens leur sont bons pour fixer la victoire de leur côté. NOUS SAVONS que de faux tickets, destinés à induire les whigs en erreur, ont été mis en circulation. La plupart portent en tête ces mots: SCOTT ET GRAHAM et au dessous viennent les noms des électeurs locofocos. Il convient donc, pour éviter toute surprise, que chacun des amis de Scott et de Graham examine soigneusement son bulletin avant de le présenter aux inspecteurs. Les électeurs whigs sont:

MM. JACQUES TOUTANT,
CHRISTIAN ROSELIUS,
DUNCAN F. KENNER,
GEO. W. WATTERSTON,
ALEXANDRE DECLOUET,
JOHN RAY.

Aux Propriétaires d'esclaves.

Nous espérons que les propriétaires d'esclaves, whigs ou démocrates, se rappelleront aujourd'hui que M. Franklin Pierce, le candidat des locofocos à la présidence, a tenu ce langage à New Boston:

«J'ABHORRE L'ESCLAVAGE. JE CONSIDÈRE LA LOI SUR L'EXTRADITION DES ESCLAVES COMME CONTRAIRE A L'HUMANITÉ ET AU DROIT MORAL. JE ME RÉVOLTE A LA SEULE PENSÉE DE LIVRER UN ESCLAVE FUGITIF.»

Ils se rappelleront d'une autre part que le général Scott, dans son discours à la délégation du Mississippi, s'est exprimé de la manière suivante:

«JE SUIS DE LA FAÇON LA PLUS COMPLÈTE EN FAVEUR DE LA CONSTITUTION, EN FAVEUR DE L'UNION, EN FAVEUR DU COMPROMIS, ET D'UNE FAÇON TOUT AUSSI COMPLÈTE CONTRE QUICONQUE EST OPPOSÉ AU COMPROMIS, A L'UNION OU A LA CONSTITUTION.»

AUX INSPECTEURS.

A entendre la plupart des locofocos, les inspecteurs d'élection n'ont pas le droit d'interroger les personnes qui se présentent pour voter. Selon eux, quand l'inspecteur appréhende qu'un individu quelconque n'a pas le droit de voter, il doit se borner à lui faire prêter serment.

Eh! pourquoi donc refuser à l'inspecteur, chargé de veiller à la sincérité du scrutin, la faculté d'interroger ceux qui se présentent devant lui un bulletin à la main? Ne savons-nous pas que des votans frauduleux sont embrigadés à chaque élection importante? Faut-il se contenter de leurs sermens? Mais pour ces hommes le parjure est un acte d'habileté, un bon tour joué à leurs adversaires. Ils voient dans la Bible un livre ordinaire sur lequel ils appuient les lèvres. Le serment, pour ces natures grossières et corrompues, se borne à cette formalité tout extérieure.

D'ailleurs en interrogeant les votans, l'inspecteur les éclaire quand ils sont honnêtes et de bonne foi. Il y en a beaucoup qui ignorent la loi et le vœu de la Constitution. Ils sont entraînés aux polls par des recruteurs éhontés qui leur mettent un bulletin à la main et les poussent vers le bureau. Il suffit souvent de leur expliquer la loi pour qu'ils s'empressent de se retirer et de convenir eux mêmes avec franchise qu'ils n'ont pas le droit de voter.

La loi de 1847 déclare formellement que l'inspecteur qui recevra un vote qu'il sait être illégal sera passible d'une amende et des travaux forcés. Cette pénalité est rigoureuse, et il importe que l'inspecteur éclaire sa conscience avant d'admettre dans la boîte un bulletin présenté par une personne qui lui semble suspecte. Telle a été jusqu'à ce moment la conduite invariable tenue par les commissaires d'élection. Qu'ils ne s'écartent point de la ligne tracée s'ils veulent être fidèles à l'importante mission qui leur est confiée. Il est évident au surplus que si nos adversaires ne méditent point de fraude, comme ils l'assurent, ils ne doivent pas craindre les questions des inspecteurs. Les votes légaux seront seuls reçus.

COMITES DE VIGILANCE.

Les membres des comités de vigilance ont un important devoir à remplir, celui d'amener les whigs aux polls. Qu'ils se hâtent de voter afin de pouvoir parcourir de bonne heure leurs districts et de stimuler le zèle des retardataires. Qu'ils se souviennent surtout que TOUS les whigs doivent prendre part au scrutin. Nos amis ne sauraient rester chez eux au grand jour de la lutte. C'est aux membres des comités de vigilance de les aller chercher et de les faire concourir au succès de la bonne cause et de nos candidats. Qu'ils se montrent dignes de la confiance que le parti place en eux.

COMITE DE CONTROLE.

Chaque poll aura son comité de contrôle au *challenging committee*. Sang-froid et fermeté, voilà les deux principales qualités exigées des citoyens qui sont chargés de veiller à la sincérité du scrutin. Qu'ils ne permettent point la fraude. Leur devoir est de rester aux polls depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de l'élection, et de résister énergiquement à l'admission des votes illégaux. Surtout qu'ils se montrent calmes et dignes. Pas de bruit, pas de vaines menaces. Quand un votant reconnu comme tel se présentera aux inspecteurs, que son bulletin soit reçu sans opposition. Mais que tous les violateurs du scrutin soient impitoyablement écartés. Ce que les whigs veulent, c'est l'expression sincère de la volonté du peuple. Les membres des comités de contrôle veilleront à ce qu'elle ne soit point dénaturée.

AMELIORATIONS. BILL DES PORTS ET RIVIERES.

Quel est, de tous les hommes qui ont siégé au Congrès, celui qui s'est montré le plus hostile aux améliorations impérieusement réclamées par les Etats de l'Ouest et du Sud? M. FRANKLIN PIERCE. Le peuple s'en souviendra aujourd'hui. Il se rappellera que l'ancien représentant du New-Hampshire a constamment voté CONTRE *le bill des ports et rivières*.

M. Berrien, de la Georgie, a publié une lettre dans laquelle il se prononce énergiquement en faveur du général Scott. M. Johnson, du Maryland, paraît également s'être rallié au vieux soldat.

DERNIERES MANŒUVRES.

L'imagination des locofocos ne cessera de s'exercer au profit de MM. Pierce et King qu'au moment de la clôture du scrutin. Jusqu'à la dernière minute les chefs, les meneurs, les intrigants, ceux qui tiennent entre leurs mains les ficelles dont ils se servent pour donner à leurs partisans l'impulsion qu'ils désirent, s'ingénieront à inventer de nouvelles fables contre l'administration et contre nos candidats. Ils mettent l'électricité à contribution et ne sortent point des bureaux de M. Morse. Ils confient dépêches sur dépêches aux fils télégraphiques et s'appliquent à leur donner une couleur défavorable à l'administration. Ils dénaturent la vérité pour mieux arriver à leurs fins. C'est en vain que de tous les côtés il nous a été annoncé que M. Fillmore avait pris une attitude calme et ferme à la fois, patriotique et nationale, dans l'affaire du *Crescent City*. Les meneurs locofocos de Washington persistent à déclarer que le président s'est montré pusillanime. Serait-ce parce que M. Fillmore n'a pas envoyé immédiatement une escadre bloquer le port de la Havane? C'est là probablement ce qu'eussent voulu les aboyeurs politiques dont les hurlemens se font entendre autour du pouvoir; mais M. Fillmore a le sentiment de ses devoirs et de sa responsabilité. Il ne jouera pas le Don Quichotte pour plaire à quelques démagogues qui seraient bien empêchés s'ils se trouvaient à la tête du gouvernement. L'administration a déployé dans l'affaire du *Crescent City* toute l'énergie désirable, mais elle a pensé avec raison qu'elle se couvrirait de ridicule en faisant le Rodomont vis-à-vis de Cuba, qui n'est certes pas de force à lutter contre une grande république. Notre dignité sera sauvegardée et nos droits reconnus. Que veut-on de plus? Faut-il donc à tout propos trainer le canon sous les murs de ses voisins et les battre en brèche? Le jour où il nous faudra recourir à cette extrémité, on verra les whigs prêts, comme toujours, à faire noblement leur devoir.

Les locofocos sont aburis. D'ici à demain ils auront encore imaginé bien d'autres expédiens, et nous nous attendons à d'étourdissantes dépêches. Le comité locofoco expédiera aux amis de M. Franklin Pierce à la Nouvelle-Orléans toutes sortes de petits alinéas mensongers qui seront imprimés en superbes majuscules. Nous ne serions vraiment pas étonnés que la clique dirigeante affirmât sérieusement que M. Fillmore a vendu l'Union au capitaine-général de Cuba. Mais quelle singulière opinion les chefs locofocos ont-ils donc du bon sens et de la raison des citoyens de notre ville? Qu'ils racontent leurs drôleries à des enfans, à la bonne heure! mais à des hommes doués de quelque intelligence vraiment cela dépasse toutes les bornes.

Toutes les belles choses que les locofocos de notre ville reçoivent depuis quelque temps de Washington passent par l'officine de l'*Union*. Or, l'*Union* vient de commettre un faux, l'*Union* vient de se rendre coupable d'un de ces actes que nous nous abstiendrons de qualifier parce que nous ne trouvons pas de mots assez énergiques pour le stigmatiser. On se rappelle que ce journal, dans un article sur le général Scott, avait reproduit, dans le but de prouver la complicité du général Scott dans les projets des free soilers, une lettre adressée par l'honorable LEWIS D. CAMPBELL, représentant de l'Ohio au Congrès, au *Lebanon Star*, publiée dans ce dernier Etat. La lettre, telle qu'elle a paru dans l'*Union*, se termine ainsi:

«J'ai été (c'est M. Campbell qui est censé parler) j'ai été élu deux fois par les suffrages des free soilers; je représente les principes du parti du *free soil*. Je sais que le général Scott partage mes vues sur l'esclavage. C'est un ami de la liberté, avec ou sans programme; et si nous pouvons rallier assez de voix au Congrès pour abroger la loi sur les esclaves fugitifs, je crois savoir que le général Scott signera le bill. Il n'en est pas de même avec M. Pierce qui est aussi complètement vendu au Sud et aux trafiquants de chair humaine que MM. Fillmore et Webster.»

La lettre reproduite par l'*Union* était, avons-nous dit, adressée au *Lebanon Star*. Eh bien! l'éditeur de ce journal a écrit au *National Intelligencer* que le passage que nous venons de citer d'après l'*Union* a été AJOUTE par le rédacteur de la feuille locofoco. La lettre de M. Campbell ne renfermait rien de semblable, et l'éditeur du *Lebanon Star* a envoyé en preuve à l'*Intelligencer* le numéro de son journal du 6 août où se trouvait la circulaire du représentant de l'Ohio. Il est évident après cela que l'*Union* a commis un FAUX. Quelle confiance peut désormais inspirer une pareille feuille? Que ses rédacteurs continuent à expédier des dépêches apocryphes au *Courrier de la Louisiane*, on sait ce qu'elles valent et le cas qu'il en faut faire.

VOTEZ DE BONNE HEURE.

Nous engageons les amis du général Scott à voter de bonne heure. On a toujours tort de renvoyer ce devoir au dernier moment, car quelque obstacle peut survenir qui en empêche l'accomplissement. D'ailleurs, en votant de bonne heure on peut s'occuper ensuite à amener aux polls les tièdes et les indifférens.

VOTEZ POUR LA CONSTITUTION.

La victoire est assurée aux partisans de la nouvelle Constitution, c'est-à-dire aux amis du progrès matériel et politique. Tous les vrais républicains, tous ceux qui se préoccupent du triomphe des principes démocratiques, voteront pour l'œuvre de la dernière Convention. Cette question intéresse profondément l'avenir de la Louisiane, et nous avons vu avec regret quelques démocrates mal inspirés s'efforcer de comprendre l'opposition au nouveau pacte fondamental dans celle dont le général Scott est naturellement l'objet de la part de nos adversaires. Il n'y a rien de commun entre l'élection présidentielle et l'adoption ou le rejet de la nouvelle Constitution. Que les démocrates votent pour M. Pierce, mais qu'ils songent ensuite aux intérêts de l'Etat.

Le rejet du pacte fondamental élaboré au mois de juillet dernier serait une calamité publique. La seule pensée qu'il serait ratifié par le peuple avait déjà donné un puissant essor à l'industrie. Les capitaux, autrefois si rares, abondent sur notre place; le taux de l'intérêt est tombé à un chiffre raisonnable; des améliorations se préparent de toute part. Un nouvel esprit semble animer les citoyens de la Nlle-Orléans; allons-nous l'étouffer? Sommes-nous déjà fatigués des symptômes d'une prospérité renaissante qui se manifestent à chaque pas? Voulons-nous retomber dans notre insignifiance et rétrograder vers un passé qui est notre honte et qui a presque consommé notre ruine? Voulons-nous opposer d'insurmontables obstacles à la réalisation des grandes entreprises qui ont trouvé naguère dans la population un concours unanime?

Non, nous ne saurions croire que la Louisiane veuille accomplir son propre suicide. Non, les citoyens ne commettront pas l'insigne folie de repousser une œuvre qui seule peut les placer dans la voie du progrès et leur permettre de sortir de la torpeur où ils étaient plongés jusqu'à ce moment.

Nous ne saurions trop le répéter, il s'agit ici pour la Louisiane d'une question de vie ou de mort. De l'adoption du nouveau pacte fondamental dépend la réalisation de toutes nos espérances. Ceux mêmes qui s'y opposent et le combattent savent bien qu'il est infiniment supérieur à la charte de 1845. Aussi s'abstiennent-ils de raisonner. Ils déclament et dénaturent le sens de quelques-uns des articles les plus importans, celui entre autres qui autorise le rétablissement des institutions de crédit. Il y a une autre clause contre laquelle ils se sont élevés et qu'ils s'obstinent, pour mieux arriver à leurs fins, à interpréter d'une manière injurieuse à la population blanche. Ils n'ignorent pas cependant que la Constitution de 1845 renferme identiquement la même clause. Ils n'ignorent pas qu'en comprenant les esclaves dans la base électorale ce sont moins les propriétaires d'esclaves que l'on protège que l'INSTITUTION DE L'ESCLAVAGE. Est-ce que le *free soilism* aurait fait assez de progrès chez nous pour que la défense de la principale institution du Sud devienne un crime aux yeux d'une certaine faction? On a poussé la perfidie jusqu'à répandre parmi les classes ignorantes le bruit absurde que la nouvelle Constitution autorisait les nègres à voter. Il s'est même trouvé un journal qui a osé publier qu'en vertu de l'œuvre de la dernière convention les esclaves vont acquérir dans l'Etat une puissance politique. C'est à la fois odieux et stupide. Cette puissance, c'est l'institution de l'esclavage qui l'acquerra et non les esclaves. Voilà la différence, et elle est immense. Si cette protection, accordée à l'institution de l'esclavage vous choque, demandez en donc franchement la suppression. Soyez ouvertement abolitionniste.

Etrangers naturalisés que la nouvelle Constitution affranchit, votez pour cette Constitution si vous voulez désormais jouir de vos droits de citoyens dès l'obtention de vos papiers de naturalisation.

Partisans des améliorations, des chemins de fer, des travaux publics destinés à rendre à la Louisiane son ancienne prospérité, votez pour la nouvelle Constitution.

Ouvriers, hommes de peine à qui la construction des railways est fourni pendant longtemps du travail, votez pour la nouvelle Constitution.

Citoyens qui avez perdu vos droits politiques pour vous être battus en duel, votez pour la nouvelle Constitution qui amnistie le passé et vous réhabilite.

Votez pour la nouvelle Constitution, vous tous qui avez quelque souci de l'avenir de la Louisiane.

Votez pour la nouvelle Constitution si vous voulez que l'Etat sorte enfin de l'ornière du passé pour entrer dans la voie des réformes.

MONUMENT DE WASHINGTON.

Les électeurs se rappelleront que dans chaque poll il y aura aujourd'hui une boîte destinée à recevoir leurs offrandes. Le produit de cette souscription [illegible] au monument de Washington. Chacun déposera dans la boîte ce qu'il pourra.

AFFAIRE DU CRESCENT CITY. LETTRE DE M. CONRAD.

M. Conrad, remplissant par intérim les fonctions de secrétaire d'Etat, a adressé à M. George Law, propriétaire de la ligne de steamers de la malle du Pacifique, la lettre suivante dont le texte a été transmis hier dans notre ville par le télégraphe:

DEPARTEMENT D'ETAT, *Washington, 3 octobre 1852.*

Monsieur,—Votre lettre du 27 courant est parvenue au département. Celle du 6 de ce mois, à laquelle vous faites allusion, a été adressée au gouvernement par MM O. Roberts. En conséquence des informations qu'elle renfermait, ce dernier a été invité à se rendre à Washington. Il y est venu et a eu avec moi un long entretien sur ce qui s'était passé à la Havane. Il sait donc parfaitement que le gouvernement s'est vivement préoccupé de la question.

Je n'ai à ajouter, en réponse à votre propre lettre, que dès que le département d'Etat a pu obtenir des renseignemens authentiques sur le différend dont il s'agit, il en a fait le sujet d'une communication au gouvernement espagnol. Lorsqu'une réponse sera reçue elle sera probablement soumise au public. Jusque là permettez-moi de m'abstenir de tout avis sur ce sujet.

Vous pouvez être certain néanmoins, que l'honneur et les intérêts du pays ne seront pas négligés.

J'ai l'honneur, monsieur, d'être votre obéissant serviteur, C. M. CONRAD. Secrétaire d'Etat par intérim.

A. M. George Law.

Voilà ce que M. Armstrong appelle, dans la dépêche publiée hier matin par le *Courrier*, une *reculade* du gouvernement. Il est vrai que M. Armstrong parlait de reculade sans envoyer la lettre de M. Conrad. Cette lettre est le meilleur démenti qui pouvait être donné à l'assertion du correspondant télégraphique du *Courrier*. M. Conrad déclare formellement que l'HONNEUR et les INTERETS du pays seront sauvegardés. Que voudraient de plus messieurs les locofocos?

LES CHAMPIONS DE PIERCE.

Nous appelons l'attention sur la circulaire suivante. M. AUGUSTE BELMONT, qui en est le principal signataire, a été chargé par M. Hulsemann, lorsque celui-ci a quitté les Etats-Unis, de le représenter comme chargé d'affaires d'Autriche. M. Belmont est un des plus furieux adversaires du général Scott, et il a dû naturellement subir de la part de la presse whig les petits inconvénients de sa célébrité. Les journaux locofocos ont aussitôt poussé les hauts cris. Ils trouvent fort étonnant que les whigs aient eu l'audace de s'en prendre à M. Belmont, le représentant d'un pays dont la plus grande gloire est le général Haynau, le bourreau de la Hongrie.

Voici la circulaire de M. Belmont et consorts:

NEW-YORK, 2 octobre 1852.

Monsieur,—Vous êtes spécialement invité à vous joindre à nous mardi, 5 du courant, à neuf heures et demie du soir, à l'Institut de Stuyvesant, au second, chambre de derrière, Broadway, en face de Bond Street, pour aviser aux mesures propres à assurer l'élection du général Franklin Pierce et de Wm. R. King, à la présidence et à la vice-présidence des Etats-Unis.

(Signé) AUGUSTE BELMONT, ET AUTRES.

La dépêche suivante donnera d'ailleurs à nos amis et à nos adversaires une idée exacte de la coalition ourdie par M. Belmont contre le général Scott:

BALTIMORE, 31 octobre 1852.

Un immense meeting d'indignation est convoqué pour demain soir à Philadelphie. Les citoyens sont appelés à flétrir certains actes dont la révélation a eu lieu tout récemment, et à protester contre l'intervention étrangère mise en œuvre pour aider à l'élection de M. Pierce. On a découvert que M. Belmont, agent des Rotschild et consul d'Autriche, avait formé un véritable complot contre le général Scott.

Un meeting d'indignation sera également tenu demain soir à Baltimore.

LE GENERAL SCOTT HOMME DU SUD.

Nous avons souvent répété dans le cours de la campagne qui se termine aujourd'hui que le général Scott, comme homme du Sud, devait être attaché à nos institutions menacées par le Nord. Les preuves ne nous ont pas manqué. Il serait inutile de les énumérer de nouveau en ce moment, mais nous croyons devoir reproduire un témoignage irrécusable, celui de l'abolitionniste Giddings:

«Je sais que l'on tâchera de déterminer notre libre démocratie à soutenir le candidat whig à la prochaine présidence. Il y a longtemps que je connais le parti qui a été désigné candidat. Je n'aurais personnellement aucune objection contre le général Scott pas plus que contre le candidat démocrate, mais s'il est élu, *il s'est engagé à maintenir les autres, les crimes révoltants qui devaient être mises de compromis et de la loi sur les esclaves fugitifs*, DE LES PERPETUER AUTANT QUE CELA DEPENDRA DE LUI ET D'EMPECHER TOUTE DISCUSSION à leur égard. Voter pour ce candidat, c'est voter pour ses principes, c'est nous lier en vertu des doctrines qu'il s'est engagé à soutenir, c'est approuver par nos suffrages le programme qu'il a adopté. Pourquoi voterions-nous pour Scott de préférence à Pierce? Est-ce parce que nous tuera contre les candidats eux-mêmes. Ils représentent seulement les doctrines des partis qui les ont nommés. S'il y a une différence entre ces deux partis c'est au sujet de la question de l'esclavage.

Les doctrines du parti whig, comme je l'ai démontré, les engagements pris par leur candidat à maintenir l'esclavage, le cas des noirs, et à régler dans le district de Columbia et tous les territoires, de sont également tenus de soutenir et à maintenir sur l'extradition des esclaves fugitifs, dans l'Etat de Columbia et des Etats à esclaves qu'on en pourra former dans le Nouveau Mexique et dans le territoire d'Utah, et enfin d'empêcher la discussion publique sur tous ces sujets».

LE PROGRAMME WHIG.

Nous publions aujourd'hui, pour la dernière fois le programme national voté par la Convention qui a désigné le général Scott comme candidat à la présidence. Ce programme résume admirablement les opinions et les tendances du parti whig. Que nos amis et nos adversaires le relisent avant de voter; les premiers verront qu'ils ne soutiennent pas seulement un homme, un candidat, mais de nobles principes, de patriotiques doctrines; les seconds, tout en donnant leurs suffrages contre le général Scott, apprendront à le respecter comme représentant d'un parti éminemment national.

Voici notre programme, celui que le général Scott s'est engagé à soutenir et qui, s'il est élu à la présidence, sera la règle de sa conduite comme premier représentant de l'Union:

Les whigs des Etats Unis réunis en Convention fermement attachés aux grands principes conservateurs qui les gouvernent, pleins de confiance inébranlable dans la sagesse des masses, dans l'intelligence du peuple américain, dans son aptitude à se gouverner lui-même, dans son dévouement à la Constitution et à l'Union, proclament les opinions suivantes comme celles qui dirigent leur parti:

1—Le gouvernement des Etats-Unis est limité dans ses pouvoirs; il ne peut exercer que ceux qui lui sont spécialement attribués par la Constitution, ainsi que les privilèges nécessaires à l'exercice desdits pouvoirs. Quant aux pouvoirs qui ne lui sont point attribués spécialement ou implicitement, ils sont réservés expressément aux divers Etats et au peuple.

2—Les gouvernements d'Etat doivent être protégés dans l'exercice des droits qui leur sont réservés, de même que le gouvernement général doit pouvoir exercer librement ses pouvoirs constitutionnels. Il importe que l'Union soit respectée et défendue comme le palladium de nos libertés.

3—Tout en sympathisant cordialement avec ceux qui luttent pour la liberté, en quelque pays que ce soit, nous adhérons à la doctrine émise par le fondateur de la république dans son discours d'adieu. Nous croyons avec lui que nous ne devons pas contracter d'alliance dangereuse avec les nations étrangères et adopter une politique qui nous fasse quitter notre terrain national. Notre mission comme république n'est pas de propager nos opinions ou d'imposer à d'autres pays par la ruse ou par la force, notre forme de gouvernement, mais de prêcher par l'exemple et le démontrer aux yeux de tous par nos succès, notre modération et notre justice, les effets bienfaisants du gouvernement populaire et les avantages des libres institutions.

4—Là où le peuple crée et dirige le gouvernement il doit obéir à la constitution, aux lois et aux traités, s'il veut conserver sa propre estime et celle des nations étrangères.

5—Le gouvernement doit être dirigé avec la plus stricte économie, et un revenu suffisant pour subvenir aux besoins de l'administration doit être perçu au moyen de droits d'entrée et non de taxes directes; et en établissant l'échelle de ces droits, une bonne politique exige que l'on distingue entre les divers objets soumis à l'impôt afin d'encourager dans une sage mesure l'industrie américaine, dans toutes les classes et dans toutes les parties du pays.

6—La Constitution accorde au Congrès le pouvoir de créer des ports et de les entretenir, comme aussi de faire enlever les obstacles qui gênent la navigation des rivières, dans tous les cas où ces améliorations sont nécessaires à la défense commune et à la protection ainsi qu'à la facilité du commerce étranger ou du commerce intérieur; ces améliorations étant toujours de leur nature nationales et communes.

7—Le gouvernement fédéral et celui des différens Etats font partie du même système; ils sont l'une et l'autre nécessaires à la prospérité, à la paix et à la sécurité des citoyens; ils méritent la sincère et immuable affection de ces derniers. Le respect de ces deux gouvernemens et des mesures constitutionnelles qu'ils déterminent est commandé par les plus simples motifs d'intérêt national, particulier et individuel.

8—La série d'actes du 31me Congrès, connus généralement sous le nom de compromis ou de règlement, l'acte pour le recouvrement des esclaves fugitifs y compris, est reçue et acceptée par les whigs des Etats-Unis comme un règlement définitif, en principe et en fait, des questions qu'elle embrasse, et pour ce qui a rapport à ces actes, nous les soutiendrons et nous insisterons pour qu'ils soient strictement exécutés, jusqu'à ce que le temps et l'expérience aient démontré la nécessité de nouvelles dispositions pour *empêcher que les lois ci-dessus ne soient éludées, d'une part, ou qu'on n'en abuse d'une autre*, ET POURVU AUSSI QUE CES DISPOSITIONS N'ALTERENT EN RIEN L'EFFICACITE DES LOIS ACTUELLES DESTINEES A REMPLIR LE VŒU DE LA CONSTITUTION. Nous protestons contre toute nouvelle agitation des questions ainsi résolues comme dangereuse pour notre paix, et nous nous élèverons contre toute tentative qui aurait pour but de continuer ou de renouveler cette agitation, quelque part, à quelque époque et de quelque façon qu'elle se manifeste. Nous soutiendrons les mesures ci-dessus comme essentielles à la nationalité du parti whig et à l'intégrité de l'Union.''

VIRGINIE.—On écrit du Nord-Ouest de la Virginie, sous la date du 20 octobre:

«Permettez-moi de vous indiquer l'état des partis dans le quatorzième et le quinzième district congressionnel de la Virginie et leur attitude dans la lutte entre Winfield Scott, un de nos plus nobles citoyens, et M. Franklin Pierce du New-Hampshire. Voici ce que nous comptons faire dans les quinze comtés que je vais vous nommer. A Preston nous réduirons de 100 voix la majorité obtenue en 1848 par le général Cass; dans le comté de Taylor, nous la réduirons de 75 voix; à Harrison de 60; à Doddridge de 80; à Ritchie de 100; à Tyler de 80; à Wood de 75; à Writ de 70; à Mason de 220; à Barbour de 90; à Randolph de 100; à Lewis de 100; à Jackson de 85 et à Pleasants de 30. Dans le comté d'Upshur la majorité obtenue par Johnson pour la place de gouverneur sera réduite de 80 voix. Que l'Est de la Virginie suive notre exemple et le général Scott y triomphera certainement.»

Voilà certes de bonnes nouvelles. Que la Louisiane se montre animée d'un pareil zèle et nous serons sans crainte sur le résultat de l'élection.

MEXIQUE.

Le brick *America*, capitaine Moloney, arrivé hier dans notre port, nous a apporté des journaux de Mexico jusqu'au 7 octobre. A cette date le gouvernement ne s'était pas encore prononcé sur les diverses propositions qui lui avaient été soumises pour l'ouverture d'une grand'route et l'établissement d'un chemin de fer à travers l'isthme de Tehuantepec. Le 3 de ce mois, jour fixé pour l'ouverture des propositions, un des soumissionnaires ne vit entre les mains de la commission qu'une seule page sur trois qu'il lui avait adressées et qui renfermait ses propositions. Cet incident a forcé de suspendre toute décision.

Il y a eu à Orizaba une escarmouche entre les insurgés et la garde nationale. Celle-ci a eu cinq hommes tués et douze blessés. On pensait que l'action serait de nouveau engagée.

Les Apaches se livrent au meurtre et au pillage à Sonora.

Le gouvernement a approuvé le projet de M. Costius pour l'établissement d'un chemin de fer entre Mexico et Tlalpan.

Rebolledo, l'insurgé, tient toujours la campagne: il commande une petite bande déterminée. Attaqué dernièrement par un détachement de troupes du gouvernement il a été obligé de fuir.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Une assez forte secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Clinton, Etat de la Géorgie, dans la nuit du 22 octobre.

Chronique Locale.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—A l'ouverture de la Cour, M. Logan Hunton, avocat de district des Etats-Unis, annonça la mort de l'hon. John McKinley, un des juges-associés de la Cour Suprême des Etats-Unis, de Henry Clay et de Daniel Webster, morts depuis l'ajournement de la Cour. M. Hunton et le juge McCaleb prononcèrent quelques paroles touchantes à la mémoire des défunts et la Cour s'ajourna jusqu'à mercredi prochain.

ASSAUT ET BATTERIE.—Martin Smoher a été arrêté dans le Deuxième District, sous la prévention d'avoir dimanche soir, assailli Mme Fisher dans l'intention de la tuer.

INCENDIE.—Dimanche soir, à 9 heures, le feu a consumé une maison appartenant à M. Courlie, rue Obry, Troisième District. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

—A. Gerdher comparaîtra bientôt devant le recorder Winter sous l'accusation de s'être introduit, hier matin à 3 heures, chez Ann Lefevre, de lui avoir enlevé une somme de $12 et d'avoir voulu exercer des violences sur sa personne.

ESCROQUERIE.—Wm Jones a été arrêté pour avoir volé $8 à Wm Thompson, rue des Français.

—Jean Marie a été arrêté dimanche, sous l'accusation d'avoir voulu vendre une vache qu'on le soupçonne d'avoir volé. Il comparaîtra bientôt devant le recorder Seuzeneau.

INCENDIE.—Dimanche à 10 heures le feu a détruit une belle maison à deux étages située rue Chippewa, entre Pleasant et Tolédano. La propriété appartenait à la Banque des Citoyens et était habitée par M. Francis Pap.

FEUILLETON.

LE VEAU D'OR.

ROMAN POSTHUME DE FRÉDÉRIC SOULIÉ, Terminé par M. LEO LESPES.

IV. (*Suite*)

Or, un matin (c'était le dix-huitième depuis son retour au logis), il fut dérangé de cette noble préoccupation par la venue du concierge d'en face.

—Ah! c'est vous, maître Corniquet? dit-il. Est-ce qu'il y a du nouveau?

—Oui, monsieur, et du fameux! Vous savez bien, le Turc de mon premier étage?

—Eh bien?

—Eh bien! c'est un Turc comme vous et moi! c'est un Turc sans l'être, à preuve qu'il se nomme Brioude, et pas du tout Mustapha ben Papatacci, qu'il est sergent dans la garde nationale, qu'il demeurait ci-devant rue Taitbout, qu'il vient d'être condamné à vingt-quatre heures d'hôtel des haricots pour manquement de service, et que je tiens la chose du garde municipal qui est venu lui apporter la signification de son jugement. Mais aussi, je me disais bien qu'un Turc venu à Paris pour y contempler la colonne, comme l'assurait son mameluck, et qui ne demandait pas à monter dedans, c'était naturel sans l'être.

—Enfin, Turc ou non, comment va-t-il, demanda vivement d'Aronde.

—Mais pas trop mal, vous êtes bien honnête, et c'est ce dont j'ai cru devoir avertir monsieur, conformément à la recommandation qu'il m'a faite. Mon Turc postiche s'est promené dès hier comme vous et moi, en pantalon et en redingote, avec un cigare dans la bouche. S'il avait été un vrai Turc, il se serait servi d'une grande pipe portée par des moricauds. Donc, c'était un faux Turc. On ne sait plus de qui se fier, parole d'honneur! Si fait pourtant, son mameluck est bien un vrai mameluck. Quant à celui-là, c'est du pur sang. La preuve, c'est qu'il parle parfaitement arabe. Je m'y connais.

—C'est bien, mon ami, interrompit d'Aronde, en glissant un louis dans la main du concierge qu'il congédia: me voilà averti. Merci.

Et prenant aussitôt son chapeau, d'Aronde, pendant qu'Estelle reposait encore, traversa la rue et entra chez l'homme qui avait si cruellement offensé la jeune femme.

Brioude était levé; il reçut poliment le visiteur et lui tendit un siège.

—Monsieur, lui dit d'Aronde sans répondre à son invitation, êtes-vous complètement guéri de votre blessure?

—Oui, monsieur, répondit Brioude.

—En ce cas, je viens reprendre notre entretien au point où nous l'avons laissé il y a quelque vingts jours. Ce ne sera pas long. Deux mots seulement sur notre situation respective. J'ai le droit de vous tuer, vous le savez!

Brioude fit un geste affirmatif, mais en homme qui sait fort bien aussi que son adversaire n'est pas d'humeur à user de ce droit.

—Je pourrais vous faire sauter la cervelle à l'instant même, et j'aurais des témoins qui attesteraient pourquoi.

Le coulissier éprouva un frisson involontaire à l'énonciation de cette simple hypothèse.

Eh bien, monsieur, je renonce à ce terrible privilège, mais à une condition.

—Parlez, dit Brioude.

—Cette condition, la voici: c'est que le nom de Mme d'Aronde ne sera pas prononcé dans ce débat, c'est que vous consentirez à donner un prétexte tout nouveau à notre rencontre.

—Je suis à vos ordres, monsieur.

—Ainsi, il est bien entendu qu'il ne sera dit à personne quoique ce soit de relatif à la scène de l'autre jour?

—Je le jure! Mais quel sera le motif de notre querelle?

—Je le trouverai. Bornez vous à ne pas oublier d'être susceptible, et tenez vous pour offensé, quoi qu'il arrive. Vous y gagnerez le choix des armes.

Brioude s'inclina en signe d'assentiment, comme un homme qui a rencontré cinquante chances de vivre sur cent, et d'Aronde se retira sans même lui rendre son salut.

Le même jour, à trois heures de l'après-midi, la bourse regorgeait de monde. Les joueurs assiégeaient littéralement la galerie circulaire où trônent les agens de change. On distinguait dans la foule M. Duplessis à côté de son gendre, le baron d'Appencherr, qui s'y trouvait selon son habitude; on s'entretenait dans tous les groupes d'un désastre qui venait d'éclater dans nos possessions d'Afrique. Les spéculateurs en grossissaient les conséquences, afin de bénéficier comme de coutume, sur cette calamité nationale.

Brioude, qui avait fait sa rentrée la veille, était au milieu de la mêlée, entouré de cliens et d'intimes, et se livrait à cette jactance d'homme parfaitement renseigné qui était dans son caractère.

—Il y a eu surprise, attaque pendant la nuit, pêle-mêle général, disait-il à tort et à travers, pour aider au succès des opérations qu'il avait en vue.

—Bah! répliquaient les routiers alarmés.

—Je viens de lire l'*Akkbar*: le duc d'Aumale est blessé, les Arabes sont à deux heures d'Alger.

—Ce n'est pas vrai! s'écria une voix menaçante.

—Comment, ce n'est pas vrai? répliqua Brioude en cherchant l'incrédule dans la foule.

—Je me suis trompé d'expression, répondit l'interrupteur, j'ai voulu dire que vous en aviez menti!

A ces mots, Brioude vit en face de lui la figure pâle et sombre de d'Aronde.

—Monsieur, dit Brioude, vous m'insultez!

—C'est possible.

—Vous m'en rendrez raison!

—Quand vous voudrez.

Et d'Aronde jeta sa carte au visage du coulissier.

—Mon ami, lui dit le vieux Duplessis avec l'accent de la plus vive sollicitude, et en l'entraînant loin du lieu de la scène, y songez-vous? un homme marié se battre! Ce n'est pas possible: je ne le souffrirai pas.

—Toute intervention serait inutile, répondit simplement d'Aronde.

—Mais vous avez tort, lui dit à son tour le baron d'Appencherr, qui l'avait suivi comme son beau-père; vous avez insulté cet homme sans motif raisonnable. S'il fallait réfuter à coups d'épée tous les mensonges qui se débitent à la bourse, il n'y viendrait que des maîtres d'armes.

—Tort ou raison, dit d'Aronde, la chose est faite, elle aura son cours.

Duplessis passa son bras sous celui de son gendre.

—Il ne faut pas souffrir, lui dit-il avec l'accent de la plus parfaite bonhomie, que cette affaire soit livrée à des indifférents. D'Aronde est un des nôtres; il a été longtemps lié d'intérêt avec vous, il a été l'employé de votre maison, le protégé de ma chère fille. Nous lui devons aide et protection.

—Vous croyez? dit d'Appencher qui n'avait jamais eu pour d'Aronde une bien vive sympathie et qui ne se souciait pas trop d'être mêlé à cette affaire.

—Assurément, répondit le beau-père. Il faut éviter quelque malheur.

Puis, se rapprochant de d'Aronde.

—Mon cher ami, lui dit-il, vous n'avez pas de témoins?

—J'en trouverai, répondit celui-ci.

—N'en cherchez pas.

—Pourquoi! dit d'Aronde surpris.

—On n'abandonne pas ses amis dans les moments difficiles. Le baron et moi, nous vous en servirons.

—Je vous rends grâces, monsieur. Mais le duel, quelque impérieux qu'il soit quand il s'agit de défendre son honneur, n'en est pas moins défendu par le Code. Les témoins d'une rencontre courent le risque d'être inquiétés et de payer de leur liberté une complaisante participation. Permettez-moi de refuser: ce serait abuser de votre bienveillance.

—Du tout! vous ne sauriez refuser deux de vos meilleurs amis. Si cette affaire a des suites, ce que je ne saurais penser encore, nous ne devons pas permettre que vous, homme distingué, et plein d'avenir, vous livriez peut-être à des poursuites. Pardieu! quoique vieux, on a encore bon pied, bon œil, bon bras. On se souvient d'avoir manié jadis fort agréablement l'épée et le pistolet. C'est une tradition de famille.

D'Aronde [illegible] alors à l'improviste [illegible] la vie [illegible] il se rappela les propositions [illegible] de vieillard; il entrevit enfin [illegible] être ces bonnes grâces.

—Vous le voulez! dit-il.

—Je l'exige, ou tout est fini entre nous.

—Eh bien! j'accepte.

—A la bonne heure donc! D'Appencher et moi nous nous entendrons avec les témoins de votre adversaire.

—Surtout, dit d'Aronde, pas de transaction. Une rencontre est inévitable.

—Quel est donc le motif d'une pareille agression? demandait-on pendant ce temps à Brioude, les joueurs qui l'entouraient de son côté.

—Ce n'est pas difficile à deviner, répondit loyalement Brioude. J'ai eu commission de vendre en baisse des valeurs sur lesquelles d'Aronde opérait en hausse. De là sa haine.

Cette explication parut ne plus satisfaire [illegible] à la galerie.

—C'est égal, pensait le courtier, je suis l'offensé; au pistolet, j'ai le droit de tirer le premier et j'ai le coup d'œil juste; à l'épée, je tiens tête à Grisier. Il se peut que je ne sorte pas trop mal de ce mauvais pas.

D'Aronde rentra chez lui et embrassa sa femme comme si rien d'extraordinaire n'était survenu. Le soir, M. Duplessis vint le voir et lui rendit compte à part des résultats de sa démarche.

—Eh bien, mauvaise tête! vous allez être content.

—Chut! dit d'Aronde en montrant l'appartement de sa femme.

—C'est juste, elle ne doit rien savoir. C'est pour demain.

—A quel moment?

—Huit heures.

—En quel lieu?

—La porte d'Auteuil.

—A quelle arme?

—L'épée.

—Quelles conditions?

—Vous les connaîtrez demain l'un et l'autre sur le terrain même. Le rendez-vous du départ est à sept heures précises au café Cardinal. Adieu.

M. Duplessis se retira.

—Enfin! se dit d'Aronde, demain donc, je serai mort ou vengé.

Et il rentra dans son cabinet, où il se hâta d'écrire ses dernières volontés.

—Que faites-vous donc, mon ami? lui dit gaiment sa femme en venant le rejoindre. Je vous trouve un peu trop laborieux ce soir.

D'Aronde achevait d'écrire la suscription d'une large enveloppe soigneusement cachetée: *A madame ***, Grande Rue de Chaillot, No 27—Pour elle seule.*

—Encore cette inconnue que vous ne paraissez connaître un peu trop bien! s'écria Estelle avec une gentille moue. Vous êtes donc en pleine correspondance? Je voudrais pourtant bien savoir......

—Tu sauras tout un jour, répondit d'Aronde en tirant le cordon de la sonnette.

Un domestique parut.

—Portez tout de suite à son adresse, lui dit d'Aronde.

Le domestique partit.

—Pauvre chère Estelle! pensa d'Aronde en baisant les mains de sa femme avec un redoublement de tendresse. Demain peut-être elle sera veuve, mais je mourrai plus tranquille en la laissant sous la sauvegarde de la plus sincère amitié.

Pendant ce temps, M. Duplessis avait couru chez Tiennette et l'avait mise au courant, sans lui dire de quelle nature devait être son intervention dans l'affaire.

—Ce n'est pas tout à fait votre plan, lui dit-il; mais ce n'est point trop mal non plus. A l'impossible nul n'est tenu. Tout dépendra du cours plus ou moins fortuit des circonstances. Ayez bon espoir.

—Pourvu que je sois vengée, se dit-elle après avoir reconduit le vieillard, peu m'importe comment.

Puis se jetant dans un fauteuil avec désespoir.

—Folle que je suis! à quoi me servira de briser cet homme, que je pourrais élever au dessus de tous! Puis-je arracher de mon cœur le sentiment qui me torture? Non! cela m'est impossible! Je terrasse cet homme, je lui enlève ses biens, ses joies, ses espérances, et tel qu'il est, abattu, anéanti, abandonné de tous, je l'aime, mon Dieu! plus que jamais!

(*A continuer.*)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI SOIR, 1ER NOVEMBRE.

Le marché au coton a été calme aujourd'hui, et les ventes se sont élevées à 3,500 balles à des prix fermes:

INFÉRIEUR	— @ —	FAIR	10 1/2 @ [illegible]
ORDINAIRE	8 1/2 @ 9 1/4	FULLY FAIR	[illegible]
MIDDLING	9 1/2 @ 9 3/4	GOOD FAIR	11 [illegible]
GOOD MIDDLING	9 3/4 @ 10 1/4	GOOD AND FINE	[illegible]
MIDDLING FAIR	10 1/4 @ 10 1/2		

Il s'est traité 100 boucauts de sucre de 4 [illegible] la livre suivant la qualité. 400 barils de mélasse [illegible] prix de 25 1/2 @ 26 cts le gallon.

Le marché à la farine a acquis plus de fermeté et les prix tendent à la hausse. Les ventes de farine [illegible] ont eu lieu de $4 25 @ $4 35 et une offre de $4 [illegible] refusée d'un fort lot de l'Ohio.

Le marché aux comestibles n'a pas changé. Il a été traité 120 boucauts de plats-côtés, lard salé, à 7 1/2 c [illegible] mess porc rapporte $16 50 au détail.

Les prix de la graisse ont fléchi. Nous avons [illegible] que une vente de 400 tierçons, première qualité, [illegible] cts la livre.

Les opérations de café ont embrassé environ 1,200 [illegible] de 8 1/2 @ 9 1/2 cts la livre.

Le whiskey est languissant et rapporte 19 1/2 [illegible] gallon.

Le change est en bonne demande:

Sterling, 108 @ 108 1/2 pour cent d'esc.

France, 5fr. 25 @ 5fr. 30

Traites sur New York, à 60 jours, 2 @ 2 1/2 p. c. d'escompte.

Checks, de 1 @ 1 1/2 p. c. d'escompte.

Un navire a été frété aujourd'hui pour Liverpool à [illegible] et un autre pour le Havre à 1 ct.

LISTE MARITIME. Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Navire Robert Parker, [illegible], pr Boston
Barque Numa, [illegible], pr Barcelone
Goëlette Joven Fernando, [illegible], pr Campêche
Ella Schrenbeck, pr Pensacola
Mary Ellen Clark, pr Apalachicola

Arrivés Hier.

Navire Sunbeam, Soule, de Boston
Lydia, Soule, de Philadelphie
Brick Nautilus, Sullivan, de Rio Janeiro
Goëlette Ed Bernard, Stone, de Matagorda
L F Rogers, Ashby, de Brazos Santiago

STEAMBOATS

Guadaloupe, Tucker, Minden—coton.
B W Downs, Duges, Donaldsonville—mélasse, coton.
James Robb, Carroll, St Louis—graines, beurre, fromage, œufs, lard, patates, pommes, tabac, viandes salées, coton, &c.
[illegible], Owens, Memphis—coton.
New Latona, Hooper, Bayou Sara—coton, mélasse, &c.
Saxon, Fitts, Princeton—coton, &c.
Magnolia, Thomasson, Vicksburg—coton, &c.
Pacific, Pitham, St Louis—graines, pommes, œufs, farine, coton, viandes salées, plomb, whiskey, &c.
Paris, McFarland, de la Rivière Rouge—coton, sucre, mélasse, &c.
Louisa, Jackson, New Carthage—coton, &c.
Florida, Grant, Mobile—coton, &c.
J T Doswell, [illegible], de la Côte—sucre, mélasse, &c.
Lenora, Dunlap, Covington—coton.
P Dalman, Kay, Grand Ecore—coton, &c.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui

Louisville	Sultana, Martin	5 P M
Vicksburg	[illegible]	5 P M
Mobile	California, Hodge	12 h M
Plaquemines	J T Doswell, [illegible]	5 P M
Rivière Yazoo	Arkansas, [illegible]	5 P M
Rivière Rouge	[illegible]	5 P M
Rivière Rouge	Caddo No 2, Graham	5 P M
Ouachita	Lola No 2, [illegible]	5 P M
Warrenton	Louisa, Jackson	5 P M
Cincinnati	[illegible], Hooper	5 P M
Rivière Rouge	J M [illegible], Kimball	5 P M
St Louis	Herald, Snowden	5 P M
Monroe	Cleopatra, Stevenson	5 P M
Vicksburg	Magnolia, Thomasson	5 P M

I. O. O. F.

Les membres de la Loge de l'Etoile Polaire No 19, I. O. O. F., et ceux des autres Loges sont invités à se réunir à la Bourse St-Louis, à 4 heures de l'après-midi, afin d'assister aux funérailles de frère JOHN M. COUGHLAN, de la loge St-Louis No 5. Le convoi partira de la dernière demeure du défunt, No 81, rue St-Philippe. E. B. TRINIDAD, secrétaire. 2 nov

AVIS IMPORTANT. MAGASINS A PRIX FIXE. E. LAVIE,

A LE PLAISIR d'informer ses amis et le public en général, qu'il a maintenant en mains et qu'il recevra continuellement un des plus beaux assortiments de bottes, souliers, brodequins, bottines, habillements confectionnés, chapeaux, casquettes et malles.

Toutes ses marchandises sont très fraîches et garanties pour la qualité.

Elles seront vendues au plus bas prix, dans les magasins suivans:

Au No 2 Bassin neuf.

Aux Carrollton Stores, encoignure Poydras et Baronne.

Et au No 210, rue Poydras en face du marché.

Il recommande particulièrement son magasin aux Carrollton Stores, pour le grand et superbe assortiment de souliers pour dames et filletes, qu'il soit possible d'être offert. 2 nov—1m E. LAVIE.

LES YEUX. C. DUHAMEL, opticien, Rue de Chartres, 86,

VIENT d'arriver d'Europe avec un grand assortiment de lunettes et de verres pour toutes les vues. Il assure que toutes les personnes faisant usage de lunettes ou qui ont les yeux affaiblis, trouveront chez lui des verres d'une parfaite pureté, dont l'emploi leur produira une grande amélioration dans la vue. Ses montures sont très variées et du plus grand fini. Lunettes d'acier, fines comme des cheveux, dites microscopiques; lunettes d'or, élastiques, très légères, et tout ce qui se fait de plus léger et de plus élégant en LORGNONS et LORGNETTES JUMELLES de nouveaux modèles, très légers, et toutes sortes d'INSTRUMENS D'OPTIQUE. Des VERRES DE LUNETTES, fins, de Paris, périscopiques, concaves et convexes, blancs et de couleur; des verres en cristal d'Ecosse ou en flint suisse, sont garantis comme ce qui se fait de plus fin et de la meilleure qualité. Pince-Nez de modèles nouveaux et du meilleur goût, en or, argent doré, écaille, buffle, &c. ainsi que des Lorgnettes et Thermomètres [illegible], INSTRUMENS D'ARPENTAGE, Théodolites, Graphomètres, Boussoles, &c. Microscopes très variés et très forts. Longues-Vues de marine et de terre, Jumelles de marine. Longues-Vues pour mesurer les distances. Boîtes de compas, depuis $2 jusqu'à $60. Balances de pharmaciens et pour peser l'or. INSTRUMENS DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE: Baromètres et Thermomètres de toutes sortes, pour les salons et de maison, riches et ordinaires, Hygromètres de Saussure, en cuivre, et [illegible], Machines électriques à plateau, pour écoles, et Piles galvaniques de Grove et de Bunsen. [illegible] Modèles de machines à vapeur, en cuivre; Manomètres, Sabliers, Règles divisées, Mesures métriques, [illegible], LANTERNES MAGIQUES et Fantasmagories de toutes dimensions, avec un grand assortiment de Tableaux. Etuis de lunettes, de fantaisie et ordinaires, en gros et en détail; Diamans de vitriers, &c., &c., &c. Lunettes en argent, acier, german silver, en gros, pour les marchands de la campagne, ainsi que des verres par douzaines.

Toutes les réparations d'instrumens sont faites avec le plus grand soin et à un prix raisonnable. On change les verres de lunettes. 2 nov—3m

F. FRYER, RUE DE CHARTRES, 56,

A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle a ouvert jeudi 4 courant, [illegible]

E. GIRARD & Co. ont transporté leur magasin [illegible]

[illegible] M. BONNABEL [illegible]

[ornament: POSTSCRIPT]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES D'EUROPE De quatre jours plus récentes.

Arrivée du steamer Pacific.

Entrée de Louis-Napoléon à Paris.—Avis commerciaux.

NEW-YORK, 1er novembre.

Le steamer *Pacific*, parti de Liverpool le 20 octobre, est arrivé ici. Les nouvelles qu'il apporte sont de quatre jours plus récentes que celles du *Canada*. Le *Pacific* avait à bord 120 passagers.

France.

Louis-Napoléon a fait son entrée triomphale dans Paris le 16 octobre. La pompe déployée en cette circonstance rappelait toutes les magnificences impériales. On pense que sous peu de jours le Sénat lui offrira la couronne.

Nouveaux détails par le Pacific.

Louis-Napoléon et l'Empire. Mise en liberté d'Abd-el-Kader—Le Parlement anglais.

New-York, 1 novembre.

L'Atlantic a apporté les détails suivans d'Angleterre et du continent européen, qui sont d'une assez haute importance:

FRANCE. Indices du rétablissement de l'Empire.

L'entrée de Louis-Napoléon à Paris le 16 octobre, a eu lieu avec toute la pompe impériale. Sur son passage des arcs de triomphe ont été érigés, avec des inscriptions où on lui donnait le titre d'EMPEREUR. Le président mène le train d'un monarque et tout ce qui l'entoure est d'un style impérial.

Le Sénat doit être convoqué le 4 novembre pour délibérer sur le rétablissement de l'Empire. Le résultat de ses délibérations n'est pas une simple conjecture.

Le Pape doit se rendre à Paris à l'effet de couronner le futur empereur.

Abd-el-Kader.—Louis-Napoléon.

Louis-Napoléon a enfin donné l'ordre d'élargir Abd-el-Kader. Ce chef Arabe jouit actuellement de sa liberté.

Politique Anglaise.

Le Parlement doit s'assembler le 4 novembre, et les partis se préparent à mesurer leurs forces. Les libéraux ont en vue d'essayer celles du gouvernement dans la question du commerce libre.

Funérailles du duc de Wellington

Les funérailles du duc de Wellington doivent avoir lieu le 17 novembre, avec une grande pompe.

Irlande et France.

Les journaux catholiques d'Irlande sont enthousiasmés de la probabilité du rétablissement de l'Empire en France.

Marché au coton du Havre.

Des affaires considérables ont eu lieu sur ce marché [illegible], mais les avis apportés par l'*Africa* ont fait tomber la demande et fléchir légèrement les prix.

Marché de Liverpool.

LIVERPOOL, 20 octobre.

Depuis le départ du *Niagara* la demande de coton a été peu animée et les ventes des trois jours se sont élevées à 33,000 balles, dont 2,000 pour l'exportation. Les nouvelles des Etats-Unis, reçues par l'*Africa*, ont ébranlé quelque peu le marché, et la baisse enregistrée au moment du départ du *Canada* est tombée. Les cours sont actuellement comme suit: Fair Orleans 6 1/2, Fair Georgie 6 1/4 et Middling Georgie 5 3/4 à 5 7/8 la livre.

Les céréales ont peu varié. Le café est lourd, mais les cours sont les mêmes. Le riz est demandé [illegible] en hausse.

Le marché monétaire de Londres est aisé, les consolidés ont haussé et sont cotés 100 1/2 à 100 1/2.

A Manchester, les affaires et les cours se sont considérablement améliorés.

Nouvelles additionnelles par le Pacific.

NEW-YORK, 1er novembre.

La vente totale de coton pendant les quatre jours précédant le départ du *Pacific* a été de 32,000 balles, dont 20,000 prises par les spéculateurs. Les cours n'ont pas varié d'une manière sensible [illegible] l'*Africa*, de New-York. [illegible]

La farine était ferme à 22 sh. le baril pour celle [illegible] de l'Ohio.

Le blé n'a pas varié. [illegible] la livre.

Sur l'outrage fait au Crescent-City

Washington, 1er novembre.

Le journal "Republic" de ce matin, publie une lettre du secrétaire Conrad à M. Law. Il ajoute que l'Administration a pris une attitude digne et ferme, qui soutient parfaitement l'honneur et la dignité du pavillon américain, et qu'elle ne permettra pas que l'on méconnaisse les droits des citoyens américains.

Nouveau Secrétaire d'Etat

Washington, 1er novembre.

Le Président a offert à M. Edward Everett la place de secrétaire d'Etat, laissée vacante par la mort de M. Webster. M. Everett a accepté.

Nouvelles Politiques

Baltimore, 1er octobre.

L'*Augusta Chronicle* a retiré le nom de M. Webster qu'il portait en tête de ses colonnes, mais il a conservé le ticket électoral de ce candidat.

Le *Savannah Republican* a substitué le nom de Crittenden à celui de Webster, mais l'éditeur déclare qu'il votera pour Scott et il engage les whigs de la Georgie à suivre son exemple.

Le *Washington Republic* de ce matin dit que le président Fillmore a approuvé la nomination du général Scott depuis le jour où elle a été faite. [illegible] le *plate-forme* sur laquelle il est placé comme un lien du parti whig.

Collision sur un chemin de fer.

Philadelphie, 29 octobre.

Ce matin, deux trains du chemin de fer de Baltimore se sont rencontrés entre cette ville et Harrisburg. Le choc a été terrible. Onze chars ont été mis en pièces; heureusement personne n'a péri.

Accident sur un Rail-Road.

NEW-YORK, 1er novembre.

Le train "express" parti hier pour Boston, en passant sur le canal à Windsor-Locks, a brisé un des rails et s'est précipité dans le canal. Il se trouvait en ce moment trente-cinq personnes dans le wagon. Plusieurs se sont noyées ou ont été brisées par les chars.

Parlement Canadien.

NEW-YORK, 1er novembre.

La Chambre a refusé de s'ajourner à cause du choléra, attendu que les officiers de santé ont déclaré que cette maladie n'exerçait pas de grands ravages.

Rivière de l'Ohio.

Pittsburg, 1er novembre.

Il y a maintenant deux pieds d'eau dans le chenal, mais la rivière reste au même point.

Louisville, 1er nov.

La rivière est stationnaire et le temps est à la pluie.

Louisville, 1er novembre.

Les steamboats Fanny Smith et Memphis sont arrivés de la Nlle Orléans. La rivière baisse.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer que M. GEORGE P. BRIANT qui pendant les cinq dernières années a fait preuve de capacité comme employé au département du trésor, sera soutenu pour la place de trésorier d'Etat, par UN GRAND NOMBRE D'AMIS.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 2 novembre 1852.

DES propositions seront reçues au bureau de cette Compagnie, du 10 au 16 du courant, pour l'établissement des ponts et des pilotis nécessaires aux cinquante-cinq premiers milles du chemin de fer au-dessus d'Algiers. Les plans et le cahier des charges seront exposés au Bureau de la Compagnie. JAMES G. GIBBS, Ingénieur en chef. 2nov—15t

Avis aux Contribuables du 1er District

AVIS est par le présent donné aux personnes qui se sont adressées pour faire changer ou corriger les tableaux d'assessment du 1er district, de se présenter à mon bureau, chambre No 1, Hôtel de Ville, mercredi, 3, au samedi, 6 du courant, à 5 heures de l'après-midi et leur demande sera prise en considération. J. L. WINTER, Recorder. 9nov—3t

Récrimination.

ACCUSE' par D. TROSCLAIR d'avoir volé un cheval en 1842, je prie le public de suspendre son jugement jusqu'à ce que la Cour ait déclaré le fait que je viens de soumettre.

Le dit individu n'ayant point donné après un double outrage de sa part, la satisfaction d'honneur à laquelle le galant homme ne peut se refuser, je saisis avec empressement le moyen d'en finir avec cette *stupide diffamation*. EMILE GARIGUE. 2 nov—6t

HUILE DE LIN—60 barils en magasin et à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co., 15, rue Tchoupitoulas. 2nov

PLATS COTES—20 boucauts de St-Louis, en magasin et à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co, 15, rue Tchoupitoulas. 2nov

MAQUEREAUX et morue en barils, demi barils, quarts de barils et tambours, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co, 15, rue Tchoupitoulas. 2nov

JAMBONS—22 tierçons de [illegible] de St-Louis, en magasin et à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co, 15, rue Tchoupitoulas. 2nov

HUILE de graisse—12 barils de Conkling en débarquement du bateau à vapeur Cleopatre, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co, 15, rue Tchoupitoulas. 2nov

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Ordo ab Chao. *"Deus Meumque Jus."*

La date du 4 novembre 1852, correspond au 100e anniversaire de l'initiation maçonnique [illegible] George Washington, le Père de son pays, le champion de la liberté humaine, [illegible]

CELEBRATION MAÇONNIQUE. Centième anniversaire de l'installation de GEORGE WASHINGTON.

LES membres de l'ordre se réuniront à la Loge située au coin des rues Baronne et Perdido, Jeudi 4 novembre, à 9 heures, afin de célébrer le susdit anniversaire.

La procession s'organisera à 10 heures, sous la surveillance du frère M. Musson, Grand maréchal et se dirigera comme suit:

Elle remontera la rue Perdido jusqu'à la rue Carondelet, de la rue Carondelet à la rue Julia, de la rue Julia à la rue du Camp; elle descendra les rues du Camp et Chartres jusqu'à la rue Bienville, de la rue Bienville à la rue Royale, de la rue Royale à la rue Toulouse, de la rue Toulouse à la rue des Remparts, puis remontera la rue des Remparts jusqu'à la rue du Canal, de la rue du Canal à la rue Philippa, de la rue Philippa à l'Institut des Artisans, où un discours sera prononcé par le Rév. H. C. TWHEATT.

Les frères étrangers sont cordialement invités à se joindre à la procession. On leur fournira des costumes à la Loge.

Le public en général est invité à assister aux cérémonies qui auront lieu à l'Institut des Artisans. Il y aura des sièges pour les dames.

Comité d'arrangement. S. G. Risk, F. F. Parmelee, John Meyer, G. W. Race, A. Schreiber, Jnr. 2 nov

GRAND BAZAR! P. MASSIP, Rue Condé, No 15, maison Pontalba,

VIENT de recevoir par le navire Old England, du Havre, les articles suivans, qu'il offre à vendre aux prix les plus réduits:

Articles pour dames. Jupons broderie anglaise, Guimpes et chemisettes brodées, Bandes jaconat broderie anglaise, Entre Deux, Manches jaconat et mousseline, Mouchoirs batiste brodés, Mouchoirs unis et à ourlets, Gros de Naples noir et couleurs, Gros de Naples broché riche, Robes foulard, grande nouveauté, Eventails nacre et ivoire, Gants de peau, Jouvin, à 75 cts.

Articles pour hommes. Chemises en toile, de $40 à $75 la douzaine, Chemises à devants de toile, Chemises en couleurs, Chemises en mérinos, Caleçons en mérinos et en laine, Cachemir nouveaux dessins, Drap noir extra-fin, Cravates taffetas noir et couleurs; do. satin, Devants de chemises en fil et en coton, Mouchoirs à vignettes, imprimés, Gants de peau, Jouvin, à $1. 1 nov

LE MAGASIN de mercerie de laines à broder et de broderies à l'aiguille, **No 53, rue de Chartres**, reçoit en ce moment vingt-cinq pièces de broderie à la main, savoir: **Un sofa, un Ottomane, trois fauteuils, trois tabourets, deux grands tapis, deux bandes pour fenêtre, six chaises, une paire pantoufles, six tableaux.**

Tous ces objets qui sont l'œuvre d'une seule personne, n'ont pas coûté moins de deux ans de travail; elles sont maintenant ouvertes à l'examen des dames et du public en général.

Le susdit magasin reçoit en même temps, un grand assortiment de laines à broder, non pas françaises, comme celles que l'on se vante en certain lieu de livrer au public, mais bien laine de Berlin de la qualité la plus belle.

Ce magasin répondant à l'espoir de sa fondation, réunit aussi tous les articles de **mercerie** à l'usage des dames, et qu'elles ne trouveront ordinairement que dans plusieurs établissements, et après des recherches souvent fatigantes. PHILIPPE ALLENET, 1er nov 53 et 55 rue de Chartres.

En débarquement du navire Old England, venant du Havre, un grand assortiment de drogues, médicamens, produits chimiques, instruments de chirurgie, etc., parmi lesquels se trouvent les articles énumérés ci-dessous à vendre aux prix les plus modérés: Rob anti-syphilitique véritable de Boyveau Laffecteur, Régénérateur véritable de Trauche Laisneau, Poudre de Rogé pour limonade purgative gazeuse, Pilules ferrugineuses de Blancard, Idem idem Vallet, Idem purgatives et stomachiques de Trouvin, Idem du Dr. Franck, dites grains de santé, Chocolat de santé à la vanille, de Menier, Elixir antiglaireux de Guillé, Sirop antiphlogistique de Briant, Idem pectoral de Lamouroux, Idem idem de mou de veau de Dégénétais, Idem de digitale de Labélonye, Huile de foie de morue garantie pure, Vin fébrifuge de Seguin, Poudre de fer réduit de Quenneville, Racahout des Arabes très frais, Semen contra couvert en dragées vermifuges, Pastilles et dragées de lactate de fer, Pâte pectorale de Regnauld, Idem idem mou de veau de Dégénétais, Purgatif et vomi-purgatif de Le Roy, par Cottin, Capsules au baume copahu de Raquin, Idem idem Mothes, Idem ferrugineuses du Dr. Clarke, Pommade de Fontaine pour la peau, Poudre alimentaire de riz pour les enfants, [illegible], Pois à cautère de Frigerio et de Leperdriel, Taffetas épispastique de Leperdriel, Compresses pour pansement, [illegible], Idem chimique de Fayard & Blayn, [illegible] A. A. PEYCHAUD, 100 rue Royale. 1er nov—3t

CUISINIERE DEMANDEE. ON demande une bonne Cuisinière créole, s'adresser au No 125, rue Commune, au premier. 1nov—3t

CRAMER & Co. ont transporté leur magasin au **No 17, rue de la Douane.** 1oct—3t

COGNAC—600 futailles des marques suivantes en demi et quarts de pipes: Jean Louis 1er, J. Jean Louis supérieur, cognac 1795, Meglory 1834, J. Jules Duret 1840 à 1851, J. Laville 1842, A. de Montezan 1840, [illegible] de la douane, ayant droit au drawback. J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1nov

VINS BARRIQUES—20 barriques Margaux Médoc, bon vin de famille, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée. 1nov

VINS EN BARRIQUES—16 barriques St-Estèphe, [illegible] à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée.

VIN BLANC en barils—60 barils vin blanc Haut Sauterne, bon vin de famille, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1nov

VIN BLANC EN CAISSES—300 caisses Haut Sauterne, sous les clefs de la douane, ayant droit au drawback, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée. 1nov

VIN ROUGE en caisses—5,000 caisses vin rouge, des marques suivantes: Kirwan, [illegible], St. Julien, St. Estèphe, Margaux Médoc, sous les clefs de la douane ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1nov

VIN MUSCAT en caisses—300 caisses qualité supérieure, sous les clefs de la douane ayant droit au drawback, à vendre par J. & J. TARDOS 31, Vieille Levée.

SAUCISSONS de Lyon—3 caisses nouvellement arrivées, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1nov

BOUTEILLES—50 paniers bouteilles vides, sous les clefs de la douane, ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 1nov

HOLLAND GIN—10 pipes genièvre [illegible], sous les clefs de la douane, à vendre par J & J TARDOS 31 Vieille Levée. 1nov

Compagnie de Pompiers d'Orléans, No 21.

AVIS est par le présent donné aux officiers et membres de cette compagnie qu'une assemblée régulière mensuelle aura lieu dimanche matin, 7 novembre, à 8 heures, ainsi que l'assemblée régulière mensuelle qui aura lieu mercredi soir 3, à 7 heures. Les membres sont priés d'être exacts, car des affaires importantes seront soumises à la compagnie. Par ordre LOUIS COURCELLE, secrétaire pro tem. 29 oct

Maisons de Résidence et Magasin.

A Louer—Le magasin en briques à quatre étages, No 43, rue des Magasins, après l'encoignure de la rue Gravier, traversant jusqu'au Passage de l'Arcade.

Une maison de résidence en briques, très commode, rue de l'Esplanade, entre Condé et Royale.

Une maison basse de résidence, très commode et étrère, rue Tremé, entre Conti et Bienville, contenant quatre chambres, avec cuisine et trois chambres à domestiques. On fait en ce moment des réparations complètes à la susdite maison. 30 oct—15t EDW BARNETT, 15 Conti

Professeur d'Allemand

ON demande pour le collège de la Louisiane, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital, un **Professeur d'Allemand.** Inutile de se présenter si l'on ne peut pas demeurer d'une manière permanente dans l'établissement même. 30 oct—2t

PILULE DE BLANCARD A L'IODURE FERREUX ET INALTERABLE. Sans odeur ni saveur de fer ou d'iode.

Les principaux ouvrages de médecine indiquent l'iodure de fer contre la chlorose (pâles couleurs) les affections constitutionnelles, scrofuleuses et tuberculeuses (humeurs froides, cancreau, phthisie, rachitisme)—C'est un excellent fortifiant pour les personnes faibles, lymphatiques ou épuisées.

N. B. Ne devront être considérées comme préparées par l'auteur que les flacons qui présenteront un cachet d'argent réactif fixé à la partie inférieure du bouchon, et la signature de l'auteur BLANCARD, Pharmacien, rue de Seine, 51 à Paris.

On trouvera constamment les véritables pilules de Blancard, à la pharmacie Ducongé, No 39 rue de Chartres, où l'on vient de recevoir un nouvel approvisionnement—à vendre en gros et en détail à prix réduits. 30 oct

Pâte pectorale de Regnauld aîné & Frère, rue Jacob, 19, à Paris. SEUL PROPRIETAIRE.

UN nouvel approvisionnement de cette pâte pectorale, qu'il ne faut pas confondre avec celle préparée par Legros, de Bruxelles, qui n'est qu'une mauvaise contrefaçon.

A vendre en gros et en détail au dépôt général pour l'Etat de la Louisiane. F. DUCONGE, 30 oct agent, 39, rue Chartres

CHARBON Belloc, en poudre et en pastilles—Approuvé par l'Académie de médecine—Remède infaillible contre les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins et pour faciliter la digestion.

Nouvellement reçu et à vendre en gros et en détail au dépôt, pharmacie DUCONGE, 30 oct 39, rue Chartres

Genièvre de Hollande de la marque steamboat, à vendre par les soussignés, qui continueront à tenir cette marque, reçue précédemment par Gildemeester & Co. J B PREAU & Co, 13 août 33 rue Gravier

VINS rouge et blanc—30 barriques vin rouge St-Emilion, 40 barriques vin rouge Chateau Loustaneuf, St Estèphe Médoc, 180 barriques vin rouge diverses qualités. 50 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par 13 oct J. B. PREAU & Co, 33, rue Gravier

EAU-DE-VIE ayant droit au drawback—20 quarts de pipe Samuel Richard, à vendre par 13 oct J. B. PREAU & Co, 33, rue Gravier

CHAMPAGNE—30 paniers Schreider, 80 paniers Heidsick, à vendre par 13 oct J B PREAU & Co, 33, rue Gravier

FRAISES au jus—60 caisses fraises au jus Teysonneau, à vendre par 13 oct J. B. PREAU & Co, 33, rue Gravier

BUREAU DE L'EXECUTIF. BATON-ROUGE, 25 octobre 1852. **$200 de récompense.**

ATTENDU que j'ai reçu un avis officiel du meurtre de David L. Herndon par deux personnes nommées Redmond Carter Snr et Redmond Carter Jnr. et attendu que lesdits Redmond Carter Snr et Redmond Carter Jnr. se sont enfuis;

En conséquence j'ai jugé convenable de lancer ma proclamation, invitant tous les bons citoyens de l'Etat à prêter leur aide pour l'arrestation des personnes [illegible] et j'offre en outre une récompense de $200 au nom de l'Etat de la Louisiane pour l'arrestation et la conviction des susdites personnes. [illegible]

AVIS D'ELECTION Pour juge de paix de la première justice de paix pour la paroisse d'Orléans, en remplacement de l'honorable Daniel Byrne, démissionnaire.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection sera tenue, mercredi 10me jour de novembre prochain, pour un juge de paix de la première justice de paix, dans le premier district représentatif de la paroisse d'Orléans et sous l'acte de consolidation approuvé le 23 février 1852 (les premier et second districts de la ville de la Nouvelle-Orléans), les électeurs qualifiés résidant entre la ligne de la paroisse Jefferson et la rue Julia, depuis le fleuve jusqu'à l'endroit où ladite rue touche le canal de la Nouvelle-Orléans; de là, dudit lieu jusqu'au lac Pontchartrain, les limites desdits premier et second districts, sont par le présent notifiés que les polls seront ouverts depuis huit heures du matin jusqu'à six heures de l'après-midi dudit jour, aux endroits qui seront désignés, et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil des Aldermen de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, ce 20 octobre 1852. JAMES P. FRERET, Shérif. 30 oct

Esclaves à vendre.

UN grand choix d'esclaves de la Virginie et du Maryland est offert en vente au coin des rues Esplanade et Moreau. Lesdits esclaves ont été achetés avec soin; ils viennent d'arriver et satisferont en tous points les acquéreurs. WALTER L. CAMPBELL, 1 nov—6m Ancien établissement de Slatters

J. MENARD, 181, Vieille Levée, entre Quartier et Hopital. Graines fraîches nouvelle récolte de 1852.

REÇU par les navires Eastern Queen et Old England du Havre: Chou Gros Cabus, Chou Quintal, Chou Gros Cœur de Bœuf, Chou Milan des Vertus, Chou Gros York, Chou Rouge, Navet Rouilalaga jaune, Laitue Impériale, Laitue Royale, Laitue brune, Chicorée frisée, Cresson de fontaine, Cresson Alénois, Mâche de Hollande, Carotte demi-longue, Epinard large feuille, Radis demi-long, Radis rond, Céleri plein grand blanc, Céleri rave, Persil et Cerfeuille, Salsifis, Chouffleur demi-dur, Navet gros plat blanc, Navet plat blanc hâtif, Pois Royaux, Pois Michaud, Pois Prince Albert, Chou Bonneuil, Dito de Hollande, Dito Vaugirard, Dito Milan hâtif, Dito hâtif de mai, Dito hâtif en rave, Dito Boulogne blanc, Laitue blonde de Hollande, Dito rousse, Dito d'hiver, Scarole, Cresson large feuille, Roquette, Oseille large feuille, Carotte courte hâtive, Betteraves longues, Radis rond hâtif, Raves roses, Céleri plein blanc hâtif, Céleri navet ou rave, Ognons, Panais, Bette blanche, Navet boule de neige, Navet ovlet rose, Pois Washington, Pois Washington hâtif, Pois sans parchemin.

Ayant reçu une grande quantité de pois, ils seront vendus à bas prix, en prenant par baril ou par boisseau. 30 oct

Graines fraîches Garanties T. BACHELIER, *Marchand Grainier, Horticulteur, Botaniste.* Rue des Ursulines, entre Vieille Levée et Condé.

VIENT de recevoir de France, par le navire Lemuel Dyer: Asperge, Cerfeuil, Chouffleur, 1r choix, Laitue, Ognon, Poireau, Radis, Thym, Betterave, Chicorée, Cresson, Roussine, Panais, Poirée ou Bette, Salsifis, Roquette, Carotte, Choux (15 variétés), Epinard, Navet, Persil, Pois, Scorsonère, etc. etc.

La grande réputation qu'il s'est faite depuis qu'il réside ici, tant pour l'excellente levée de ses graines que pour le choix des espèces, le met à même de vendre à des prix très modérés [illegible].

Il insiste près des amateurs qui ordinairement font leur semis de fleurs au printemps pour qu'ils les fassent à l'automne. D'après les expériences du climat de la Louisiane, il a obtenu d'excellents résultats de semis faits à cette époque.

Les plus belles collections de fleurs sont toujours disponibles à son magasin.

Parmi—œillet flamand, 1er choix, œillet de fantaisie, œillet double varié (choix), Renoncule, anémones. 7sept—6m

***Changement de Domicile.* F. FRYER**

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle a transféré son magasin de la rue Royale, rue de Chartres, No 56.

De retour de France, elle a reçu par le *Sea Eagle*, l'*Empire City*, le *Old England*, &c. une grande partie de son assortiment de marchandises—chapeaux et coiffures de la dernière nouveauté, un choix de gilets de dames en piqué blanc, en mousseline blanche et de couleurs et en lingerie, confections en tout genre, soieries et étoffes de fantaisie pour robes, coiffures et robes de mariées, robes de baptême, gants Jouvin et autres, dentelles, cravates, mantelets de styles les plus nouveaux, enfin un grand choix de la plus grande nouveauté.

Elle rappelle sa spécialité de deuil à laquelle elle s'occupe également les soins particuliers.

Un nouvel avis donnera incessamment le jour de l'ouverture. 28oct

MADAME E. FOURNIER, 22, RUE BOURBON, 22, *Entre Canal et Douane.*

VIENT d'ouvrir un salon de Modes, ouvrages et articles divers pour dames. 29 oct—3m

PIERRE POUTZ a transporté son magasin du No 30 rue de la Douane, au **No 23, rue Royale.** 30oct

CIGARES de la Havane—En débarquement de la Goëlette [illegible] 175,000 Regalias, Millar et Vegas—de différentes marques et en magasin. 15,000 différentes manufactures de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, rue Commune 20 oct

CAFE de la Havane—50 sacs en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, rue Commune

CHANGE sur la Havane—Traites à vue, pour [illegible] par LABORDE & XIQUES, 37 rue de la Commune 20 oct

A VENDRE en débarquement du brick Louise Otto, de Bordeaux: 35 barriques vin rouge Montferrant, 30 barils vin blanc Haut Sauterne, J. N. CURIEN, Enc. Condé et Dumaine 5oct

EN débarquement du navire Pyramid, arrivé du Havre: 4 tonneaux fromage de Gruyère nouveau, à vendre par J. N. CURIEN, Enc. Condé et Dumaine 5oct

AVIS—Deux jeunes ouvrières EMBALLANTIERES parlant français, trouveront de l'emploi [illegible] 27 oct

COLLEGE JEFFERSON.

LES classes de cette institution sont maintenant ouvertes pour l'hiver. Les parents qui ont l'intention de faire entrer leurs enfants dans cet établissement sont invités à les envoyer au commencement de la session. [illegible]

M. TEGHIARD, attaché depuis longtemps à l'établissement, est parti de France et reprendra l'exercice de ses fonctions dans les premiers jours de novembre. 25oct—30

$50 de récompense.

LA récompense ci-dessus sera donnée par le soussigné pour l'arrestation du voleur qui lui a enlevé de chez lui, rue de Quartier, entre Bourgogne et Rampart, dans la nuit de mercredi à jeudi, 28 du courant, une partie de son argenterie consistant en une douzaine de fourchettes et autant de cuillères et une demi-douzaine de cuillères à café, le tout marqué [illegible] J. V. GOURDAIN, 25, rue Conti 29 oct—1

Avis aux Distillateurs.

A VENDRE—Deux superbes bouilleurs de la contenance de 200 gallons chaque. Ils sont neufs et ont été fabriqués en France, par P. BOYER FRERES. Enc. Moreau et Mandeville, 3e District 29 oct

A VENDRE en magasin:—25 barriques vin rouge Médoc, 50 do bon ordinaire, 15 barils vin blanc Haut-Sauterne, 25 do Malaga doux, 25 octaves cognac St-Georges, 6 pipes Louis LeBerton & Co vieux, 1200 bouteilles cachet distingué 100 caisses vin blanc Haut-Sauterne, 100 do vin rouge, brandy, rum, gin, etc. P. BOYER FRERES. Encoignure Moreau et Mandeville.

Attendu incessamment de Bordeaux par le navire N. Wolfe. 141 barriques vin rouge Montgaille & Buzet. 29 oct

MORUE—80 tambours, 50 caisses, 300 quarts caisses, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & CO. 15, rue Tchoupitoulas 28oct

HARENGS—100 barils en saumure, 600 caisses harengs écaillés, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co. 15, rue Tchoupitoulas 28 oct

Burlaps, Hessians et Osnaburgs.

EN débarquement des navires Mountaineer et Susan Hinks, venant de Liverpool: 6 balles de 40 pouces Burlaps; 6 do de 40 do do; 3 do de 40 do hessians; 4 do de 24 do toile d'osnaburg; 6 do de 40 do toile de Russie pour draps, à vendre par O B GRAHAM, 28 oct—12 96 rue Gravier

Marchandises sèches pour le marché Mexicain:

14 BALLES 4/4 impériale, première qualité; 6 caisses 4/4 planilles de toile; 12 caisses 7/8 crées à la Morlaix; 3 do 3/4 estopilles de toile; 5 do magnifiques mouchoirs de poche de Verona; 4 balles listings de couleurs assorties; 6 do bayettes de cent fil; 4 caisses alpacas noirs; 2 do mérinos noir; 15 do cotonnades croisées bleues, à vendre par O B GRAHAM, 28 oct—12 96 rue Gravier

Jambons de Westphalie.

REÇU par le navire Jersey de Brême, 200 jambons de Westphalie, 50 douzaines eau de Seltz véritable, 50 barillets de sardelles, 50 do caviar, 25 douzaines têtes de mort, 100 do saucissons, à vendre par DUNTZE & IKEN, 28oct encoignure Royale et Conti.

VIN ROUGE—40 barriques, en débarquement du navire Louise Otto, de Bordeaux, à vendre par DUNTZE & IKEN, 28 oct Enc. Royale et Conti.

FROMAGE de Gruyère frais—30 meules de Gruyère frais, reçu par le navire Old England, du Havre, à vendre par DUNTZE & IKEN, 28 oct Enc. Royale et Conti.

L'Académie d'Ecriture et de tenue des livres de Dolbear, 56, rue Canal, fondé en 1832, est ouverte de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

N. B. Les jeunes gens qui sortent de cet établissement sont recherchés par les marchands &c; et bien que 200 ou 300 élèves par an y prennent des leçons, ils remplissent tous aujourd'hui des emplois lucratifs. Classes particulières pour les dames.

A vendre: Science calligraphique de Dolbear. 18oct RUFUS DOLBEAR, 56, rue Canal.

Tapis, Toiles cirées, &c.

NOUS recevons constamment de nouveaux assortiments de différents genres de tapis anglais et américains, tels que: **tapis de velours et de Bruxelles**, Bruxelles trois fils, ingrains, vénitiens; un grand assortiment de TRANSPARENTS DE CROISÉES, couvertures de tables et pianos, tapis d'escalier, tapis de pied de table, nattes, toiles cirées de 3 à 24 pieds de large, diverses qualités, nouveaux dessins. Le tout est offert en vente à des prix bien au-dessous de ceux des saisons précédentes. A. BROUSSEAU & CO, 1nov 23, rue de Chartres

EN MAGASIN et à vendre par les soussignés: 25 barriques vin rouge C. Larrieux, 40 caisses vin vieux château Ludon 1844, 200 [illegible] muscat de Frontignan, 40 [illegible] madère, très vieux, Lesoux & Echecopar, 60 paniers champagne, 15 caisses sardines, marques Duffau & Co. 15 do truffes en grappes et demi boîtes, 3 do pâté truffé, 10 do cèpes à l'huile, 20 do petits pois, 3 champignons, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 1nov 28, rue de la Douane.

ATTENDU par les navires Vermont et Ocean, de Bordeaux: 30 caisses sardines 1/2 et 1/4 de boîtes de Duffau & Cie; 20 do truffes et champignons au jus, 20 do sardines-anchois, 47 barriques vin rouge, 20 do vin blanc Sauterne, [illegible] à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 1nov 28, rue Douane.

[illegible]

LE PALAIS FLOTTANT *Sera ouvert aujourd'hui, au pied de la rue du Canal*, pour quelques jours, avec le **CIRQUE DE SPALDING & ROGERS** et la célèbre TROUPE D'ACTEURS européens et américains.

Les portes s'ouvrent à 6 1/2 heures. Les représentations commencent à 7 1/4 heure.

Représentation de Jour: *Tous les Samedi à midi.* Prix d'entrée—Premières, 75 cts. Enfans, 50 cts. Places réservées aux familles et places des gens de couleur, 50 cts. Enfans, 25 cts. Galeries, 25 cts.

On pourra s'adresser au bureau, pour obtenir des places, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 21oct—1

Salle de Concerts et Salon de Lectures MECHANIC'S INSTITUTE. *Rue Philippa, entre les rues Canal et Commune.*

CETTE salle vaste et commode, dont la construction est adaptée à un bon acoustique, est presque terminée, et sera bientôt ouverte pour [illegible] à des conditions libérales.

S'adresser à LUTHER HOMES, Trésorier, 27oct—6m No 106, rue et Charles.

Avis aux contribuables. *Bureau du Recorder du deuxième district* Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1852.

AVIS est par le présent donné que les listes d'assessment du deuxième district (ancienne première municipalité) sont maintenant prêtes à être examinées et corrigées à mon bureau, et qu'elles resteront ouvertes pendant trente jours à partir de cette date, conformément à la loi.

Heures de bureau: de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, tous les jours. H. GENOIS, 6 oct—30 Recorder du deuxième district

AVIS AUX CONTRIBUABLES Bureau du Recorder—1er District. Nlle-Orléans, 1er octobre 1852.

AVIS est par le présent donné que les listes d'assessment du 1er district (ancienne 2me municipalité), sont maintenant prêtes à être examinées et corrigées au bureau du secrétaire du Conseil des Aldermen, chambre No 12 Hôtel de Ville, et qu'elles resteront ouvertes pendant trente jours à partir de cette date, conformément à la loi.

Heures de bureau: de neuf heures du matin, à trois heures de l'après-midi. J. L. WINTER, 1 oct—30 recorder

INSTITUTION GOUBAULT, No 184, rue Toulouse.

A PARTIR de ce jour, 1er octobre 1852, l'institution sera dirigée par Mr. et par Mme [illegible]. Les familles sont invitées à venir visiter l'établissement qui ne laisse rien à désirer. 1 oct

GROCERIE A VENDRE.

ON offre à vendre à terme un magasin de comestibles bien assorti et situé dans un des meilleurs quartiers de la ville, 3d district. Ce magasin offre de grands avantages et a déjà une bonne clientèle. Les frais et le loyer sont très faibles. Pour les conditions qui seront libérales, s'adresser au No 42, rue de la Vieille Levée. 19oct—12

Cours du soir pour les ouvriers.

LES ouvriers qui désirent apprendre, surtout la langue anglaise, sont prévenus que de 7 à 9 heures du soir il sera ouvert, à partir du 15 octobre, un cours d'anglais, de français et d'arithmétique, rue Toulouse No 184. On est prié de venir se faire inscrire. Prix: quatre piastres, payables d'avance. 1 oct

A Louer—Quatre grands et beaux appartemens au premier étage, avec balcon, rue St-Louis No 20. S'adresser dans le magasin au-dessous, à 21 oct F. ROUMIEU.

EXCELLENTE OCCASION. Magasin de Vins et Liqueurs, en gros et en demi gros, à vendre.

UNE personne continuant le commerce des Vins et Liqueurs et possédant un capital de $4 à $5,000 comptant, peut devenir acquéreur d'un établissement de Vins et Liqueurs, établi dans la 1re Municipalité depuis de nombreuses années, ayant une bonne clientèle et faisant de bonnes affaires. Le stock est composé d'articles de choix, achetés avant la hausse des liquides et on vendra au prix coûtant. Loyer modique.

Pour plus amples détails, s'adresser à 23oct—tf BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

HOTEL D'ORLEANS, *Nos 149 et 151, rue de Chartres.*

M. L. DUTOUR a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir cet hôtel, [illegible] le confortable le plus distingué, installé d'après le système le plus moderne et situé à proximité des steamboats. Le propriétaire ne reculera devant aucun effort pour lui attirer le patronage de Messieurs les habitants. 1oct—1m

DEPOT DE DRAP DE BILLARD Des premières Fabriques Françaises.

P. LEVERRIER, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, informe ses acheteurs qu'il vient de recevoir par différents navires du Havre, un grand assortiment de **drap pour billard**, et que, d'après un arrangement pris avec les premières fabriques, il recevra des envois successifs qui maintiendront toujours au plus grand complet ses assortiments.

Il annonce aussi que ses prix seront toujours, plus que jamais, au plus bas de la place. 8oct

Changement de magasin.

THOMAS, PAYAN & Co ont transporté leur magasin du No 19 rue du Canal, [illegible] au No 74, rue du Canal, à trois portes de la rue de Chartres et du même côté de la rue, [illegible]

A LOUER

Deux vastes magasins à trois étages, Nos 39 et 41, rue de la Nouvelle Levée, entre les rues Poydras et Lafayette, [illegible]

Deux magasins à quatre étages, rue Front Levée, près la rue Benjamin.

[illegible] No 115 rue Julie.

L'étage supérieur du magasin No 9, rue Bienville [illegible]

Un des magasins "Carrollton" avec résidence au dessus, près du marché Poydras, [illegible] PETERS, MILLARD & Co

A LOUER

UNE belle résidence rue Bourbon, avec un bureau attenant, actuellement occupée par M. L. Millaudon. [illegible] ABAT & GENERES, 24sept 54, rue Royale

AUX MERES DE FAMILLE.

[illegible]

PAPIERS PEINTS! PAPIERS PEINTS! Vve. HEBERT & Cie., 149, RUE DE CHARTRES.

L'ASSORTIMENT le plus considérable de **Papier de tenture français** de la maison Vve. Hebert & Cie. est augmenté par tous les arrivages du Havre de tout ce qui se fait de nouveau dans ce genre.

AUSSI

Les personnes qui ont à faire **TAPISSER** des maisons, appartements, restaurants, cafés, salles de billards, &c., &c., sont invitées à visiter le magasin de Vve. Hebert & Cie, 149, rue de Chartres. Elles sont certaines d'y trouver le plus bel assortiment de PAPIERS PEINTS qui soit à la Nouvelle-Orléans.

QUANT AUX PRIX

Ils sont presque toujours plus bas et jamais plus élevés que partout ailleurs. 8sept

PAPIERS PEINTS FRANCAIS. DELCROIX—importateur. No. 106, rue de Chartres, entre Conti et St Louis.

APPELLE l'attention des entrepreneurs, propriétaires, &c., sur *Le grand assortiment de* **PAPIERS PEINTS,** qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, des dessins les plus nouveaux et des meilleures fabriques, pour maisons, cafés, salons, &c. Papier haut relief [illegible] papier glacé, sujets historiques, salle à manger, marbres, statues, corniches, granit, devants de cheminée, petits satins, papiers communs, depuis 10 jusqu'à 25 cents.

Les personnes qui viendront examiner son stock s'assureront qu'elles ne peuvent trouver mieux, ni surtout à meilleur marché. 9 sept—

PAPIERS PEINTS! PAPIERS PEINTS!! 32, rue Conti, 32, entre Chartres et Levée, *Près l'Hotel Conti.*

DEPOT de PAPIERS PEINTS des fabriques de Paris, seulement. On trouvera dans cette maison tout ce qui généralement se fabrique en papiers peints.

Le gérant de ce dépôt fait remarquer aux consommateurs que n'ayant aucun frais de maison, il vendra toujours au-dessous des prix établis par les autres maisons de ce genre.

Le gérant du dépôt: JULES CERCUEIL. 16sept—1an.

VICTOR HEBERT & Cie., 149, rue de Chartres. Publications Illustrées à 5, 15, 20, 30, 40, 50, 60 cents et $1.

DUMAS, Balzac, George Sand, Walter Scott, Cooper, Paul de Kock, Jacob (Bibliophile), Paul Feval, E. Sue, Reybaud, Pigault Lebrun, etc. etc.

Nouveautés: Léon Gozlan—Histoire de cent trente femmes. Reybaud—Nouvelles, édition Charpentier, in 12.

TERRE A VENDRE.—Un lot de terre, en tout ou en partie, situé dans la paroisse St-Jean-Baptiste, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 33 milles de la Nouvelle-Orléans, mesurant 16 arpents plus ou moins de face, sur 40 arpents plus ou moins de profondeur, ainsi qu'une certaine portion de terre, située derrière le dit lot de terre et mesurant 348 acres. Aussi 253 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Pour les termes et conditions, s'adresser à la Banque des Citoyens de la Louisiane. 1sept Hy. PEYCHAUD, Caissier pro. tem.

MODES ET NOUVEAUTES: C. YALE Jr. & Co, 27, Rue des Magasins.

RECOIVENT par les derniers arrivages, un superbe assortiment d'articles de nouveautés, tels que: SOIERIES, VELOURS, RUBANS, DENTELLES, BRODERIES, FLEURS ARTIFICIELLES, CHAPEAUX DE PAILLE, CAPOTTES, FOURNITURES POUR MODISTES, *Ainsi que:* Mérinos, Cachemires, Mousseline de laine (impressions nouvelles), Passementeries, Garnitures pour robes, Franges en soie, Boutons, Gants, Bas, &c, &c.

Le tout aux prix réduits, méritent l'attention des marchands de la ville et de la campagne. 21sep—3m

REÇU par la goëlette Fairy, venant de la Havane, 300,000 cigares Regalias, Media Regalias et Millares, [illegible], 200 sacs café vert de première qualité, 25 balles papier pour cigarettes, 10 [illegible] indigo, Chocolat espagnol, vins et aguardiente, cane, à vendre par Y. QUADRAS & CO., 20 sept 15, rue de la Douane

Chapeaux—Un assortiment complet en Sierras soie, laine et autres genres, en magasin et à vendre par JOHN M GOULD & Co, 21oct 8, rue Magasins

Casquettes—Casquettes pour hommes et enfants; casquettes en drap, cloths, peluche, en cuir et à vendre par JOHN M. GOULD & Co, 21 oct 8, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Louise Otto [illegible] PIERROS FRERES [illegible]

[illegible]

LE PHARE DE NEW-YORK, Journal français fondé en Mai 1851.

A PARTIR de 1er novembre prochain, le PHARE publiera une **édition semi-quotidienne**, paraissant le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI, au prix de $6 par an, dans le format ordinaire des journaux politiques.

Cette modification n'affecte en rien l'**édition hebdomadaire**, qui conservera son format et son mode de publication, au prix de $3 par an.

On souscrit chez A. PAYA & CO, agents, 19oct—3t 56 rue de Chartres

Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1852.

LES soussignés ayant fait, aujourd'hui, un examen complet du bateau à vapeur J. T. DOSWELL, capitaine Joseph Holster, et l'ayant trouvé en bon ordre et en parfaite condition, ce bateau venant d'être radoubé au chantier flottant et complètement réparé à notre entière satisfaction et sous notre direction immédiate, nous certifions par le présent que les produits ou marchandises de toute sorte qu'on embarquera sur ce bateau seront assurés aux taux accoutumés de prime par les compagnies d'assurance de cette ville.

RICHARD L. ROBERTSON, RICHARD SWAIN, F. A. SHAW, Inspecteurs de la coque. JOSIAH LOVETT, inspecteur des bouilloires 14 oct—60t

FASHIONABLE STORE. *Encoignure St-Charles et Commune.*

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a fait l'ouverture de ses comptoirs couleurs, haute nouveauté, reçues de Paris par le steamship *Washington*. Ce riche assortiment comprend ce qu'il y a de plus beau comme qualité que comme disposition. 16 oct J DUCOURNAU.

Compagnie de la Presse à Coton de la Levée.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu lundi, 1er novembre prochain, à 4 heures P. M. F. J. FORSTALL, 15 oct—au 1 nov secrétaire

P. ALEXANDRE LANAUZE, EN LIQUIDATION—*Vente au prix coûtant.*

LE soussigné offre à vendre au **No 59, rue de la Levée**, entre les rues Conti et St. Louis, son stock en gros ou demi gros AU PRIX COUTANT. Les marchands détaillants de la ville et de la campagne sont priés de venir examiner l'assortiment. 15 oct—3m P. A. LANAUZE

DUBUIS & CLEMENT, Jardiniers fleuristes et pépiniéristes décorateurs, *Rue de la Levée, entre Lesseps et Pologne, près des Magasins à Tabac.*

ENTRETIENNENT les jardins au mois et à la journée, tout ce qui concerne leur état. On trouvera chez eux des assortiments de plantes et arbustes de toute espèce, à des prix très modérés. 30 sep—3m

150 caisses Marchandises Nouvelles.

LE public est respectueusement invité à venir visiter mon stock de Marchandises Nouvelles, consistant en **Broderies, Rubans, Soieries**, et un assortiment complet de **Marchandises Sèches** dont le détail serait trop long, de la plus haute nouveauté et arrivant directement de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de la Belgique, de la Chine et du pays; et ayant reçu aussi un très bel assortiment de [illegible], le tout pour être vendu aux prix les plus modérés. A. WEYL. anciennement encoignure Moreau et Français, Nouvellement encoignure Chartres et Français 27 sept—1m

P. A. HEBRARD, No 60, rue du Canal, ancien No 13.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, qu'il offre à vendre à très bas prix, savoir:

Indienne française, couleurs, grande nouveauté, Gros, Odier, Roman & Co.
Indienne française noire et demi deuil
" anglaise et américaine do.
" " couleur, dessins nouveaux,
" bleue Merrimack, damassé laine et soie pour rideaux.
Damassé coton pour do, indienne pour do, mousseline damassée pour do et à moustiquaire.
Courtepointes blanches et couleurs, 5/4, 10/4, 11/4, 12/4 et 13/4.
Mouchoirs batiste unis, brodés et à vignettes en couleurs.
Festons et entre-deux brodés, en mousseline et en jaconat.
Broderie anglaise, dessins nouveaux.
Services de tables, ouvrés et damassés, de Bearn et anglais.
Nappes damassées de toutes grandeurs.
Serviettes ouvrés et unies, [illegible] de Hawkaback, do de Russie. Crash ordinaire et extra do, toile d'Irlande à chemises, garantie pur fil et de bonne qualité, [illegible] toile à draps, 9/4, 10/4, 12/4 et 13/4, de Paris, blanc et extra fine.
Assortiment complet de bas laine et coton, pour femmes et enfans.
Assortiment complet de chaussons pour hommes et garçons.
Chaussons coton écrus anglais, "extra grande".
Mousseline suisse unie, du Mull Mul, do à raies et à carreaux.
Velours [illegible], qualité supérieure.
Bretelles en gomme élastique pour hom. et enfants
Cassimir fantaisie pour pantalons, dessins nouveaux
Do et drap noir [illegible] extra fin, drap bronzé fin; tweeds fantaisie pour paletots, dessins nouveaux
Flanelle de toutes couleurs et qualités
" blanche supérieure [illegible] garantie ne pas rétrécir.
[illegible] fantaisie à pantalons, dessins nouveaux
Do bleu unie, française
Couvertures en laine 10/4 et 12/4 en laine et en coton
Do [illegible] pour nègres, blanches et grises.
Do anglaise, bleu, verte, grise et blanche
Boutons de nacre et d'os, &c., aiguilles, [illegible], épingles, galon fil, lacets, [illegible], &c. &c.

Aussi

Soierie noire pour robes en toutes largeurs
" pour doublure d'habits, parapluies [illegible]
Mousseline laine noire étroite et large, dte et extra.
[illegible]
AUSSI—Tous les articles nécessaires pour habitations. 1oct

36 Rue Chartres. 36 HABILLEMENS D'ENFANS.

NOUS recevons par les derniers arrivages de France et par les steamships Wm Penn, Ben. Franklin, Empire City et Crescent City de New York, [illegible] un très grand assortiment d'habillemens d'enfans, à la plus haute nouveauté, comprenant toutes les dernières modes de Paris et de New York, que nous offrons en vente à très bas prix.

Cet assortiment consiste principalement en:

[illegible]

POUR 5 ANS A 8. [illegible]

POUR 9 ANS A 12. [illegible]

POUR 13 ANS A 18. [illegible]

LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres

Bon marché. U. LAROUSSINI & Co., Maison Rouge, SUR LA LEVEE.

TOUT le monde doit le savoir *bon marché* a toujours été notre moto, et ayant reconnu que meilleur marché nous vendons plus de bénéfice nous avions, nous nous sommes décidés à réduire nos prix de nouveau. Persuadés que le nouveau rabais que nous nous proposons de faire dès aujourd'hui sera goûté du public, nous osons espérer mériter la continuation de ses faveurs.

Notre stock se compose de tout ce qui peut être nécessaire aux habitants de la ville et de la campagne. [illegible]

Nos barèges seront vendus à vil prix; alpacas en couleur, également.

Etamines à 10c. la yarde et au-dessus,
Dentelles de laine à 5 cts do do
Le tout enfin dans la même proportion.

U. LAROUSSINI & Co. Maison Rouge sur la Levée 25 oct près le marché aux Légumes

Traites sur Paris, l'Angleterre et New York, à vendre par A. & J. DENNISTOUN & Co., 21 nov—1an 93, rue Gravier

BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION.

A VENDRE—S'adresser à G. TOURNADE, 30jan—1an 75, rue Conti ou au No 29 rue Hercules

EN débarquement du navire Oberon, de Bordeaux et à vendre par le soussigné—40 barriques vin rouge. 40 barils vin blanc. 23 sept NADAU DU TREIL, 26, rue St-Louis.

EN magasin:—Vin rouge en barriques et en caisses de toutes les qualités; vin blanc do do—Cognac en 1/4, 1/4 et 1/8 de pipes; vin du Rhin, vieux Bourbon et Monongahela whiskey; old Monongahela rye do. &c. A vendre par 27 sept NADAU DU TREIL

Linge fait d'été, pour jeunes gens et enfans. FRANCIS FABRE & Co, 29 rue des Magasins.

ONT récemment reçu un grand assortiment très complet de LINGE FAIT pour ENFANTS pour le printemps et l'été, qu'ils offrent à vendre à des conditions très raisonnables. F. FABRE & Co, 29 rue des Magasins

Chemises, Chemises.

LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de **Chemises en toile et coton,** qui ne peuvent être surpassées tant pour la qualité que pour la manière dont elles sont faites. FRANCIS FABRE & CO., 29, Magasins.

W. SATTLER, B.-ès-L.—et ès-S. Leçons de Mathématiques et de Physique, de Langues Mortes, de Français et d'Anglais. 64, rue Condé entre Hopital et Quartier. 19 oct—1m

$10 de RÉCOMPENSE.

PARTIE marronne, samedi 9 courant, la mulâtresse HENRIETTE, blanchisseuse, âgée de 27 ans, taille 5 pieds 1 ou 2 pouces, parlant l'anglais et français; elle a été vue dans le 1er et 3me Districts. La susdite récompense sera donnée à celui qui la logera dans une des geôles de cette ville, ou la ramènera à l'encoignure des rues Histoire et Bons-Enfans, et 15 piastres seront données à quiconque pourra prouver les personnes qui recèlent la dite esclave.

N. B.—Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne pas recevoir la dite esclave à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant la loi. 22 oct—12t C. V. HURTUBISE.

A VENDRE, par les soussignés, en débarquement du navire Louise Otto [illegible], de Bordeaux, 30 caisses 12 bouteilles vin vieux, Latour 1844, 30 do do do Larose do, 30 do do do Léoville do, 30 do do do Haut Brion do, 75 cs 12 paniers absinthe nouvelle récolte, 75 do do prunes do do, 8 barriques vin vieux. V. & E. MAIGNAN, 85 & 87, rue St-Louis.

VICTOR HEBERT & Co. 149, RUE DE CHARTRES. *Almanach de la Louisiane pour* **1853.** 12 oct

LIBRAIRIE FRANCAISE de VICTOR HEBERT & Co. 149, RUE DE CHARTRES. Proudhon P. J. La Révolution sociale, *démontrée par le coup d'Etat du 2 décembre.* 12 oct

A LIVRER [illegible] CHARLES CAVAROC, 28 oct—2t 28, rue Bienville

A LIVRER par le navire [illegible], de Bordeaux: [illegible] barriques vin rouge Bergerac, [illegible] CHARLES CAVAROC, 28 oct—2t 28, rue Bienville.